Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010

Rapport annuel de gestion

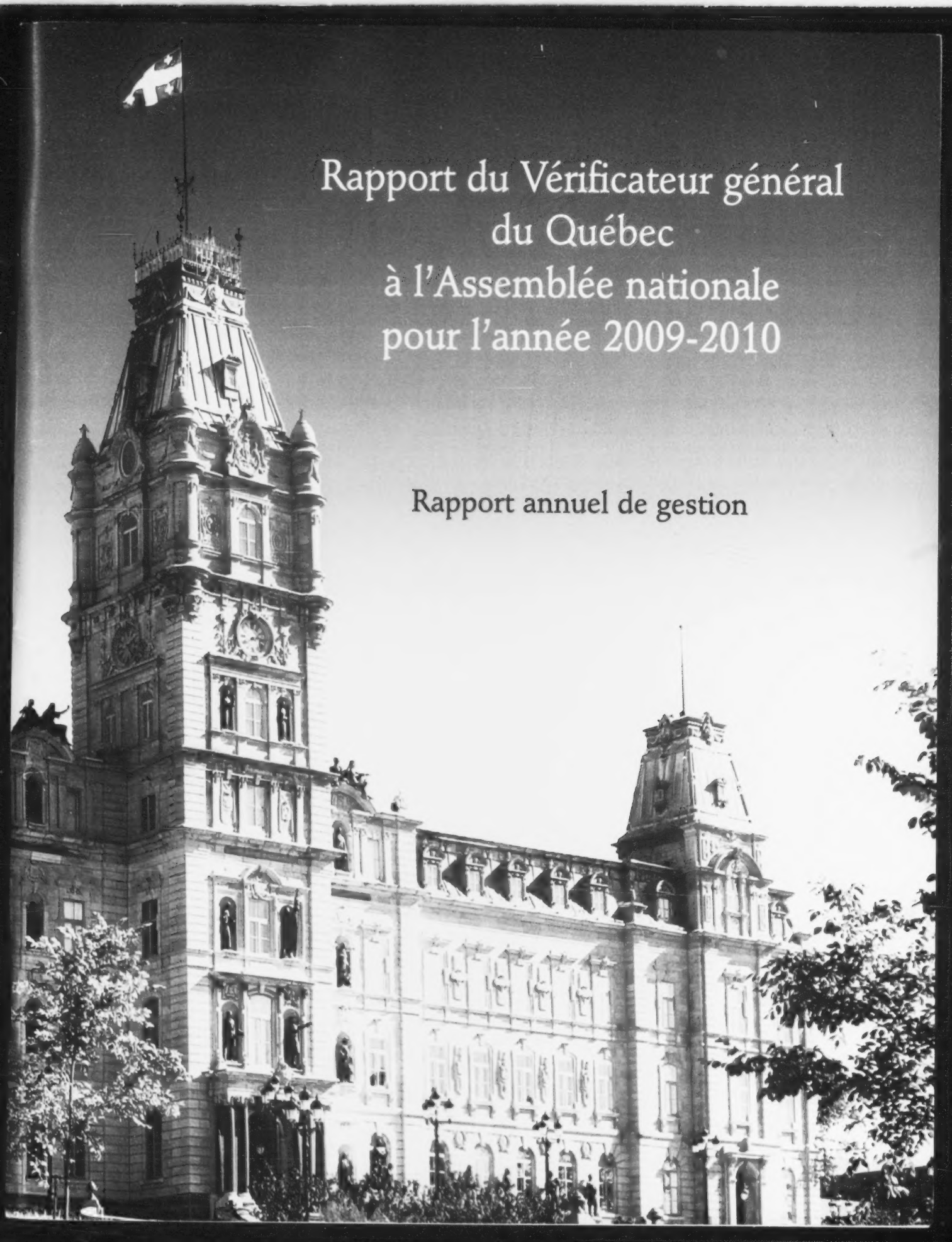

Photo de la page couverture
Hôtel du Parlement, *Daniel Lessard,* Collection Assemblée nationale

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010

Rapport annuel de gestion

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

Le texte de ce document a été imprimé sur un papier québécois contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-logo, Procédé sans chlore, FSC-recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU QUÉBEC

Québec, octobre 2010

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général. Ce rapport fait état des résultats obtenus pour l'année financière 2009-2010 et constitue la première reddition de comptes à l'égard des objectifs de son *Plan stratégique 2009-2012*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le vérificateur général,

Renaud Lachance, FCA

Table des matières

Page

Message du vérificateur général 1
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 3
Rapport de validation du vérificateur interne 4
Faits saillants 5
Aperçu de l'organisation 7
Évènements importants survenus à la suite de nos travaux 11
Utilisation des ressources financières 13
Coûts des interventions terminées 17
Reddition de comptes selon le plan stratégique 22

Au service de l'Assemblée nationale

Orientation 1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale 23

Orientation 2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction 24

Pour une saine gestion des fonds publics dans la perspective d'un développement durable

Orientation 3. Favoriser une gestion et une reddition de comptes rigoureuses de la part des administrations publiques 27

Orientation 4. Relever les défis découlant de récentes modifications législatives 32

Une institution d'avant-garde, performante et experte

Orientation 5. Renforcer la performance de l'organisation et enrichir son expertise 34

Développement durable 39
Exigences législatives ou gouvernementales 41
États financiers vérifiés 42
Annexe 1 – Liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* ayant produit des états financiers vérifiés 56
Annexe 2 – Organigramme au 31 mars 2010 62
Annexe 3 – Interventions relatives à la vérification de l'optimisation des ressources publiées en 2009-2010 63
Annexe 4 – Missions de vérification financière confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé et honoraires professionnels 64
Annexe 5 – Informations portant sur les activités d'autres vérificateurs législatifs 67
Annexe 6 – Rapports de vérification contenant une restriction ou un commentaire 77
Annexe 7 – État de situation portant sur le plan d'action en développement durable du Vérificateur général au 31 mars 2010 78

Abréviations et sigles

CAP	Commission de l'administration publique
ICCA	Institut Canadien des Comptables Agréés
IFRS	Normes internationales d'information financière
NCA	Normes canadiennes d'audit
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
VOR	Vérification de l'optimisation des ressources

Message du vérificateur général

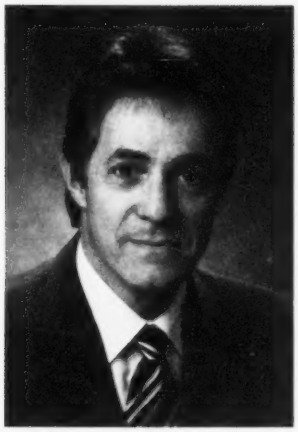

C'est avec plaisir que je vous présente, dans le *Rapport annuel de gestion* pour 2009-2010, les résultats pour la première année du *Plan stratégique 2009-2012* de l'institution que je dirige. Ce plan, que j'ai déposé en juin 2009 à l'Assemblée nationale, s'inscrit dans un axe de continuité avec celui de 2006-2009. En effet, nous poursuivons toujours le même but: servir l'Assemblée nationale pour contribuer à la saine gestion des fonds publics, dans la perspective d'un développement durable.

Nous avons atteint 74 p. cent des cibles que nous nous étions fixées, soit 17 sur 23. Bien que l'atteinte de certains objectifs soit influencée par des facteurs autres que nos propres actions, d'autres sont entièrement sous ma responsabilité. Nommons notamment ceux qui ont trait à l'explication du rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de la Commission de l'administration publique, à la publication d'un rapport portant sur la performance des entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ou à celui de l'éducation, au respect des prévisions concernant les heures de travail requises pour mener à terme les vérifications de l'optimisation des ressources.

Par ailleurs, en 2009-2010, nous avons vérifié, pour une première année, les états financiers de sept établissements faisant partie du réseau de la santé et des services sociaux ou de celui de l'éducation.

Après avoir constaté le vif intérêt des parlementaires pour les sujets de nature financière, j'ai déposé à l'Assemblée nationale pour la première fois en 2009-2010 un rapport distinct portant exclusivement sur la vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes. Le but de ce rapport est d'utiliser notre expertise dans ce domaine au bénéfice des parlementaires.

Nous avons également entrepris en collaboration avec des cabinets d'experts-comptables du secteur privé (covérification) les travaux pour la vérification des états financiers d'Hydro-Québec, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi que de la Société des loteries du Québec (Loto-Québec).

En 2009-2010, 70 p. cent de nos recommandations ayant fait l'objet d'un suivi ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Je tiens à signaler le mérite des entités qui ont appliqué nos recommandations. Trop souvent, on pense que nos vérifications n'entraînent pas d'amélioration dans l'administration publique parce que les gestionnaires ne tiennent pas compte de nos recommandations. Ce résultat montre, hors de tout doute, qu'il s'agit d'une fausse croyance.

Notre rapport annuel de gestion contient plusieurs informations permettant d'évaluer notre performance pour l'année financière 2009-2010. Dans cet objectif, nous avons bonifié l'annexe contenant des informations portant sur les activités d'autres vérificateurs législatifs au Canada et ailleurs dans le monde ; nous y avons présenté, lorsque les informations étaient disponibles, les indicateurs de performance qu'ils ont rendus publics. Je vous invite à les analyser et à me faire part de vos réflexions à cet égard.

Pour terminer, devant l'ampleur des défis relevés, il m'importe de remercier toutes celles et tous ceux qui, grâce à leur dévouement et à leur ardeur, ont contribué à la performance de notre institution pour l'année 2009-2010.

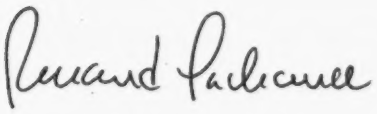

Renaud Lachance, FCA
Québec, le 27 septembre 2010

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2009-2012*.

Le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour 2009-2010 :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, les valeurs et les orientations stratégiques ;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et que celles-ci correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.

Le vérificateur général,

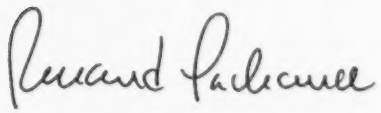

Renaud Lachance, FCA
Québec, le 27 septembre 2010

Rapport de validation du vérificateur interne

Monsieur Renaud Lachance
Vérificateur général

J'ai procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information (à l'exclusion de la section portant sur les états financiers vérifiés par Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L.) présentés dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe au vérificateur général. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur le travail que j'ai réalisé au cours de mon examen.

Mon examen a été fondé sur les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (The Institute of Internal Auditors). Mes travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie. Un examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les explications et l'information (à l'exclusion de la section portant sur les états financiers vérifiés par Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L.) contenus dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.

Par ailleurs, j'ai pris connaissance de l'information présentée dans la section portant sur les états financiers vérifiés du rapport et je n'ai pas relevé d'incohérences entre cette information et celle qui a fait l'objet de mon examen.

Le vérificateur interne,

Jocelyn Huot, CA, CFE
Québec, le 27 septembre 2010

Faits saillants

- Au cours de 2009-2010, nous avons produit 209 rapports de vérification sur des états financiers ou d'autres informations financières et 13 rapports de vérification de l'optimisation des ressources (VOR), dont un a été rédigé lors d'une vérification particulière.
- Pour la première année, nous avons aussi publié un rapport distinct portant sur nos travaux de vérification de l'information financière et d'autres travaux connexes.
- Nous avons atteint 74 p. cent des cibles que nous nous étions fixées pour l'année 2009-2010, soit 17 sur 23. Deux autres cibles ont été manquées de très peu. Voici en bref les résultats[1] :

  Cibles atteintes :

  - 83 p. cent des rapports ont été utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 ans suivant leur publication (1.1.1) ;
  - 2 rapports ont été publiés afin d'informer l'Assemblée nationale du déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement (1.1.2) ;
  - tous les plans d'action (35) reçus des entités ont été analysés par le Vérificateur général (2.1.1) ;
  - 53 p. cent des recommandations de la Commission de l'administration publique (CAP) ont fait l'objet d'un suivi (2.1.2) ;
  - tous les membres de la CAP rencontrés (7) se sont déclarés satisfaits à l'égard des travaux du Vérificateur général (2.1.4) ;
  - les membres de 2 commissions parlementaires autres que la CAP ont participé à une rencontre d'information visant à les sensibiliser au concept et aux principes de développement durable (2.2.1) ;
  - 3 commissions parlementaires autres que la CAP ont fait l'objet d'une intervention dans le but de susciter l'intérêt des parlementaires pour les travaux du Vérificateur général (2.2.2) ;
  - 99 p. cent des recommandations formulées ont obtenu l'adhésion des entités (3.2.1) ;
  - 70 p. cent des recommandations ayant fait l'objet d'un suivi ont donné lieu à des progrès satisfaisants (3.2.2) ;
  - 7 nouvelles entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ou à celui de l'éducation ont fait l'objet d'une vérification financière (4.1.2) ;
  - toutes les entités assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (8) ont progressé de façon satisfaisante dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance (4.3.1) ;
  - tous les travaux de vérification financière et de VOR évalués ont répondu aux normes de certification de l'institut Canadien des Comptables Agrées (ICCA) (5.1.1) ;
  - les honoraires moyens pour les vérifications financières confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé relativement aux contrats renouvelés ont été inférieurs de 6 p. cent à ceux des contrats précédents (5.2.2) ;

1. Les chiffres entre parenthèses renvoient à l'objectif présenté dans le *Plan stratégique 2009-2012*.

- le nouveau personnel affecté aux VOR compte en moyenne 17 ans d'expérience de travail, soit 3 ans de plus que le personnel effectuant ce type de travaux en 2008-2009 (5.3.2);
- 79 p. cent du personnel affecté aux vérifications financières a reçu la formation de base en ce qui a trait aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux Normes canadiennes d'audit (NCA), et 30 p. cent a reçu la formation spécialisée (5.3.3);
- 2 mesures d'écologisation ont été mises en œuvre afin de diminuer l'impact environnemental de nos activités (5.4.2).

Cibles non atteintes:

- 32 p. cent des rapports publiés au cours des 2 dernières années ont été examinés par une commission parlementaire, alors que nous visions 40 p. cent. L'atteinte de cette cible est tributaire des temps d'audition des commissions parlementaires (1.1.1);
- 9 des 14 nouveaux membres de la CAP que nous devions informer sur le rôle du Vérificateur général ont été rencontrés, dont 4 dans le délai que nous nous étions fixé, soit dans les 6 mois suivant leur nomination (nous visions à tous les informer). Quant aux autres, 4 ont quitté la Commission avant d'être rencontrés et un ne l'a pas été (2.1.3);
- 98 p. cent des rapports de vérification portant sur des états financiers ne contenaient aucune restriction ni aucun commentaire quant au respect des normes de l'ICCA. Notre cible était de 100 p. cent (3.1.1);
- aucun rapport découlant de travaux axés sur la performance auprès d'entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ou à celui de l'éducation n'a été publié. Le rapport devant nous permettre d'atteindre cette cible sera publié en mai 2010 (4.1.1);
- 49 p. cent des interventions de vérification financière ayant un historique de 3 ans ou plus ont été réalisées avec une économie d'heures de travail de 5 p. cent par rapport à l'année précédente. Un point de pourcentage de plus nous aurait permis d'atteindre notre cible (5.2.1);
- 20 p. cent des VOR ont été réalisées sans dépassement quant aux heures de travail prévues. Nous devrons prendre diverses initiatives afin que 50 p. cent des VOR soient effectuées sans que l'on dépasse les heures prévues (5.2.3).

- En 2009-2010, des travaux ont été entrepris afin de vérifier, en collaboration avec des cabinets d'experts-comptables du secteur privé (covérification), les états financiers d'Hydro-Québec, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi que de la Société des loteries du Québec (Loto-Québec).
- Les gestionnaires des entités auxquelles sont destinées nos recommandations posent des gestes pour les mettre en œuvre. La section « Évènements importants survenus à la suite de nos travaux » présente quelques actions accomplies dans la dernière année, qui sont en lien avec les vérifications qui ont été publiées dans le passé. Ces actions ont été menées notamment par le ministère des Transports du Québec, le Centre de services partagés du Québec, La Financière agricole et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Aperçu de l'organisation

La *Loi sur le vérificateur général*, adoptée en juin 1985, encadre les activités de l'organisation. Cette loi a pour objet de favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. C'est pourquoi le Vérificateur général est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

La vérification législative comporte, dans la mesure jugée appropriée par le Vérificateur général, la vérification financière, celle de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les énoncés de politique et les directives ainsi que la VOR, laquelle inclut les vérifications particulières effectuées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor.

La vérification financière comprend la vérification d'états financiers et celle d'autres informations financières. Elle a pour but de fournir l'assurance raisonnable que ces états et ces informations sont exempts d'inexactitudes importantes. Dans le cadre de ce type de vérification, on procède également à la vérification de la conformité des opérations ayant une incidence financière avec les lois, les règlements, les politiques et les directives.

Depuis l'introduction en 2007-2008 de règles relatives à la covérification des livres et comptes, lesquelles figurent dans la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, des travaux doivent être menés conjointement par le Vérificateur général et des cabinets d'experts-comptables du secteur privé pour sept sociétés d'État. En 2009-2010, la vérification des états financiers de quatre sociétés a été réalisée en covérification, soit Investissement Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société générale de financement du Québec et la Société des alcools du Québec. Pour la Caisse de dépôt et placement du Québec, Hydro-Québec et la Société des loteries du Québec (Loto-Québec), la covérification a débuté en 2009-2010 et se terminera en 2010-2011.

Certaines entités du secteur public peuvent, en vertu de leur loi constitutive, confier la vérification de leurs livres et comptes à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé. Dans de tels cas, le Vérificateur général exerce un droit de regard. Ce droit lui permet d'obtenir les états financiers vérifiés, d'examiner les dossiers du vérificateur externe et de demander des travaux supplémentaires, s'il y a lieu.

Dans le respect de sa loi, le Vérificateur général peut également demander à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé d'effectuer en tout ou en partie une vérification des états financiers d'une entité faisant partie de son champ de compétence ; toutefois, il demeure responsable de celle-ci. Les honoraires de ces cabinets sont supportés par les entités lorsque moins de la moitié des revenus de ces dernières viennent du Fonds consolidé du revenu ou d'autres fonds administrés par un organisme public, ou les deux à la fois.

D'autre part, les travaux de vérification financière peuvent donner lieu à un rapport à la direction. Ces rapports, qui font état de recommandations visant notamment à améliorer les contrôles internes, sont portés à l'attention de la haute direction ou du comité de vérification des entités concernées.

En 2009-2010, un nouveau type de rapport a été déposé à l'Assemblée nationale. En effet, nous avons décidé de consacrer un rapport distinct à nos travaux de vérification de l'information financière et aux autres travaux connexes. Auparavant, ce type d'information était intégré dans les rapports annuels à l'Assemblée nationale, qui présentent les résultats des VOR.

Ces dernières visent à faire la lumière sur les moyens mis en place par les gestionnaires pour administrer de façon économique, efficiente et efficace les ressources qui leur sont confiées. La vérification de l'utilisation des subventions accordées par les organismes publics et les organismes du gouvernement de même que la vérification de la mise en œuvre du développement durable font également partie de la VOR. Ces missions ne mettent toutefois pas en cause le bien-fondé des énoncés de politique et des objectifs des différents programmes.

La VOR inclut également les vérifications particulières qui sont menées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor ainsi que la vigie relative aux grands projets d'immobilisations du gouvernement. Cette dernière vise à nous assurer qu'à la veille d'effectuer des choix ayant des répercussions à long terme, les décideurs disposent de l'information nécessaire qui leur permettra de prendre des décisions réfléchies.

Dans le contexte de ces travaux, le Vérificateur général adresse aux entités des recommandations susceptibles de les aider à s'améliorer et à exercer une gouvernance éclairée. Il veille également à ce que les autorités adhèrent à ses recommandations. En outre, à intervalles réguliers, il effectue le suivi de celles-ci afin d'évaluer dans quelle mesure elles sont mises en œuvre.

De plus, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le Vérificateur général doit réaliser tous les trois ans des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de huit sociétés d'État[2]. Des travaux ont été entrepris au cours de 2009-2010 auprès de ces entités.

Champ de compétence

Le champ de compétence du Vérificateur général se rapportant à la vérification financière s'étend à tous les fonds et autres biens publics du gouvernement, de ses organismes et de ses entreprises. Depuis juin 2008, le Vérificateur général peut vérifier à sa discrétion les états financiers des établissements publics faisant partie des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. La liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* qui ont produit des états financiers vérifiés en 2009-2010 est présentée à l'annexe 1.

En ce qui a trait à l'optimisation des ressources, son champ de compétence englobe, outre les entités faisant partie du champ de compétence en vérification financière, tous les organismes publics et gouvernementaux qui ne produisent pas d'états financiers distincts. S'y ajoutent les bénéficiaires de subventions versées par ces organismes, tels ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

2. Les sociétés visées sont Investissement Québec, La Financière agricole du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec), la Société générale de financement du Québec et la Société immobilière du Québec.

La décision d'entreprendre une VOR demeure à la discrétion du Vérificateur général. Toutefois, pour effectuer une vérification dans une entreprise du gouvernement, une entente doit être conclue au préalable avec son conseil d'administration. Aucun autre vérificateur législatif au Canada n'a cette contrainte.

Structure organisationnelle

Comme le montre l'organigramme au 31 mars 2010 (annexe 2), les activités de vérification sont chapeautées par 4 vérificateurs généraux adjoints, un commissaire au développement durable (également vérificateur général adjoint), une vérificatrice générale adjointe et 2 directeurs principaux. Ces personnes coordonnent les travaux des 20 directions de vérification. En vue d'optimiser l'expertise et l'efficacité des équipes de travail, les directions de vérification se concentrent soit sur les travaux de vérification financière, soit sur les VOR, dont les vérifications portant sur la mise en œuvre du développement durable.

Pour ce qui est des activités de soutien professionnel et administratif, elles sont aussi du ressort d'un vérificateur général adjoint. Une directrice principale ainsi que quatre cadres (un poste était occupé de façon intérimaire par la directrice principale) le secondent dans ses tâches et coordonnent les services-conseils en attestation financière et en optimisation des ressources, les services juridiques, les travaux particuliers d'intérêt pour les parlementaires, les services administratifs et la reddition de comptes. Précisons que les services administratifs comprennent les activités liées à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Le nombre d'employés au 31 mars 2010 s'établissait à 254 personnes, comparativement à 259 en 2009. La baisse s'explique par le fait que 5 postes vacants n'ont pu être pourvus avant le 31 mars. Pour l'année 2009-2010, il y avait 227 équivalents temps complet et, pour l'année 2008-2009, 230. La répartition du personnel par catégories d'emplois est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1
Répartition des employés par catégories d'emplois (au 31 mars)*

	2010		2009		2008	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cadres	34	13	35	13	35	14
Professionnels	196	77	199	77	189	77
Techniciens et personnel de bureau	24	10	25	10	22	9
Total	**254**	**100**	**259**	**100**	**246**	**100**

* Les employés occasionnels ne sont pas pris en compte.

Par ailleurs, 38 employés ont quitté l'organisation au cours de 2009-2010, ce qui a eu pour effet d'élever le taux de roulement ; celui-ci est maintenant de 15 p. cent, alors qu'il était de 9 p. cent l'année précédente (23 départs).

Le taux de roulement du personnel professionnel en vérification est le même que celui pour l'ensemble de l'organisation (15 p. cent), contrairement à l'année précédente où il se situait à 7 p. cent. Malgré les mesures mises en place au cours des dernières années pour offrir des conditions de travail plus avantageuses, il demeure difficile de retenir le personnel qui, souvent, est sollicité par d'autres organisations.

Indépendance

La *Loi sur le vérificateur général* fixe le cadre légal qui assure l'indépendance de l'organisation. Ainsi, le vérificateur général est nommé par l'Assemblée nationale pour un mandat non renouvelable de 10 ans à la suite d'une motion présentée par le premier ministre et adoptée par au moins les deux tiers des membres. L'organisation ne facture pas ses services aux ministères, aux organismes et aux entreprises du gouvernement. En effet, le financement de ses activités provient uniquement des crédits accordés par l'Assemblée nationale. Son code de déontologie, qui est mis en ligne sur son site Web, intègre les exigences quant à l'indépendance figurant dans le code de déontologie des comptables agréés du Québec.

Gestion des risques

La politique de gestion des risques approuvée par le Vérificateur général en janvier 2009 a comme objectif d'assurer la continuité des opérations, le maintien de la qualité des services et la protection des actifs des organisations. Les risques identifiés dans cette politique se classent en trois catégories, soit ceux liés à la crédibilité, à la réputation et à la capacité organisationnelle.

Annuellement, le comité de gestion (composé du vérificateur général et de ses adjoints) revoit l'évaluation de la nature, de la portée et de l'impact de ces risques ainsi que la probabilité que ceux-ci se présentent. Il vérifie également la mise en place des mesures permettant d'atténuer les risques et de réduire ceux-ci à un niveau acceptable. Aucun nouveau risque n'a été identifié au cours de l'exercice 2009-2010. Toutefois, nous devrons renforcer certaines mesures au cours des prochains exercices afin de réduire le risque lié à la capacité organisationnelle.

Plaintes et allégations

Des plaintes et des allégations sont portées à l'attention du Vérificateur général. Ainsi, au cours de l'exercice 2009-2010, nous avons reçu 182 plaintes et allégations (2008-2009 : 93) visant principalement des ministères, des organismes ou des entreprises du gouvernement.

Le processus de traitement des plaintes et des allégations prévoit d'abord l'examen de celles-ci afin de nous assurer qu'elles concernent les fonctions statutaires du Vérificateur général. Par la suite, une décision est prise par rapport à la pertinence d'effectuer des travaux de vérification et, le cas échéant, à la période pendant laquelle ils seront réalisés. Cette décision est fondée sur certains critères, comme l'importance, la récurrence et la vérifiabilité des plaintes et des allégations. Lorsque des constatations sont faites et que des recommandations sont formulées au terme de nos travaux, nous évaluons s'il est nécessaire d'informer les autorités gouvernementales concernées et les parlementaires, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*.

En 2009-2010, 13 de ces plaintes ou allégations ont alimenté la banque de projets pour des travaux de vérification futurs.

Coopérations internationales

Le Vérificateur général du Québec partage son expertise avec plusieurs institutions étrangères, principalement francophones, vouées au contrôle des finances publiques.

En 2009-2010, deux vérificateurs venant d'Afrique, soit un de la Chambre des comptes de la Cour suprême du Bénin et un autre travaillant pour le Vérificateur général du Mali, ont entrepris un stage de neuf mois au sein de notre organisation. Ces stages sont offerts dans le cadre d'un programme de coopération internationale administré par la CCAF-FCVI inc. (Fondation canadienne pour la vérification intégrée).

Nous avons également accueilli des personnes travaillant pour des organisations de divers pays, dont des membres d'une commission présidentielle du Mali, et les avons informées de nos pratiques. Ces personnes sont venues étudier les relations qu'entretiennent le Vérificateur général et l'Assemblée nationale du Québec, et ce, en vue d'améliorer le contrôle parlementaire dans leur pays, qui progresse dans la voie de la démocratie.

En tout, nous avons présenté notre fonctionnement et donné de la formation à 84 vérificateurs, magistrats ou cadres gouvernementaux venant de 17 pays.

Soulignons que le Vérificateur général fait partie à titre d'observateur permanent de l'Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF) et de l'Organisation européenne des institutions régionales de contrôle externe des finances publiques (EURORAI).

Évènements importants survenus à la suite de nos travaux

Le Vérificateur général communique à l'Assemblée nationale et aux dirigeants des entités les recommandations découlant de ses vérifications. La mise en œuvre de ces recommandations témoigne de la volonté des responsables gouvernementaux de toujours faire mieux. Voici quelques actions accomplies dans la dernière année, en lien avec les vérifications que nous avons faites dans le passé :

- Accomplissement de diverses actions par le ministère des Transports à la suite du rapport du Vérificateur général sur la gestion de contrats présentant des situations à risque. Plus particulièrement, le ministère a ajouté à son effectif 14 vérificateurs internes, soit un dans chacune des directions territoriales, et ce, afin d'examiner le respect de la réglementation à l'égard des contrats. Il a aussi créé une unité anticollusion au sein du ministère et modifié la composition de son comité de vérification. De fait, il y a ajouté 2 membres externes, ce qui fait un total de 6 membres. Nous avions invité le ministère dans notre rapport de 2009-2010 à s'assurer d'une gestion conforme aux règles et aux procédures ainsi qu'aux saines pratiques.

- Engagement des ministères et des organismes ayant publié un plan d'action de développement durable au printemps 2009 à appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable. Par ailleurs, le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) entend influencer l'administration publique québécoise à cet égard. Ces actions vont dans la bonne direction en ce qui a trait aux recommandations formulées en décembre 2008 dans le chapitre portant sur la production et la consommation responsables.
- Modifications des règles du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), administré par La Financière agricole du Québec. Ces modifications, annoncées par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en 2009, font suite aux recommandations du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois et à celles du rapport de M. Michel R. Saint-Pierre. Elles sont également en lien avec une recommandation que le Vérificateur général a formulée à ce ministère dans le deuxième tome de son rapport à l'Assemblée nationale pour 2007-2008.
- Dépôt d'un projet de loi modifiant la *Loi sur les mines* afin notamment de réviser la portée de la garantie financière et les versements qui lui sont liés ainsi que la délivrance des certificats de libération. De plus, dans le budget 2010-2011, révision prévue du régime de droits miniers. Ces actions sont directement en lien avec trois recommandations que le Vérificateur général a formulées au ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le second tome de son rapport à l'Assemblée nationale pour 2008-2009.
- Élaboration par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du projet de loi n° 58, soit la *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions législatives concernant les communautés métropolitaines*. Le projet de loi a pour objet de redéfinir le partage des compétences en matière d'aménagement du territoire entre les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté. Ce projet s'inscrit dans le sens de la recommandation que le Vérificateur général avait formulée au ministère dans le second tome de son rapport à l'Assemblée nationale pour 2008-2009, soit celle de terminer sa réflexion entreprise sur le partage des compétences en aménagement de la région métropolitaine de Montréal.
- Tenue d'une rencontre avec les membres de la Commission de la santé et des services sociaux. Ceux-ci désiraient que des représentants du Vérificateur général, du Commissaire à la santé et au bien-être et du Protecteur du citoyen les rencontrent afin de les aider à préparer les audiences prévues concernant le rapport annuel de gestion de certaines agences. Dans notre présentation aux membres de la Commission, nous avons expliqué différentes recommandations formulées à des agences dans le passé soit lors de VOR, soit lors de travaux de vérification financière. À la suite de quoi, la Commission nous a demandé de préparer un document complémentaire, conjointement avec les deux autres organismes présents, et de le lui transmettre.

- Modifications à la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Depuis son arrivée en 2004, le vérificateur général a formulé des commentaires sur cette loi et a invité les parlementaires à utiliser l'indicateur quant à l'équilibre budgétaire avec prudence. Dans la foulée de la réforme comptable, le Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement, auquel du personnel du Vérificateur général a participé, a recommandé au gouvernement de proposer des modifications à la *Loi sur l'équilibre budgétaire* afin que le calcul de cet indicateur soit revu. Le gouvernement a déposé un premier projet de loi (projet de loi n° 85), qui n'a pas été adopté, et ensuite le projet de loi n° 40. Le vérificateur général a été invité à rencontrer les membres de la Commission des finances publiques pour commenter le projet de loi n° 40. Le gouvernement a pris en considération certains de ces commentaires lorsqu'il a modifié son projet de loi, qui a été sanctionné en septembre 2009.
- Exercice par le Vérificateur général d'un suivi particulier des actions entreprises par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour appliquer les recommandations qui lui avaient été formulées dans le premier tome du rapport de 2008-2009. Ce suivi avait été demandé par la CAP à la suite de l'audition de cet organisme concernant notre rapport sur la performance, la délivrance des permis et la surveillance. Habituellement, la pratique est d'effectuer un suivi des recommandations trois ans après la vérification. Nous avons apprécié l'état d'avancement du plan d'action de cette entité après un an. Nous avons informé la CAP que la Régie avait révisé et devancé les dates d'échéance liées à plusieurs actions de son plan initial et que des démarches avaient été engagées relativement à la plupart des recommandations.
- Application de nos recommandations par les dirigeants des entités : 70 p. cent de celles ayant fait l'objet d'un suivi en 2009-2010 ont donné lieu à des progrès satisfaisants.

Utilisation des ressources financières

Les crédits disponibles pour 2009-2010 se sont chiffrés à 26,4 millions de dollars (tableau 2). Ils incluaient des crédits reportés de l'année précédente de 1,2 million de dollars. Cette somme représente le solde des crédits votés non utilisés en 2008-2009 et reportés avec l'autorisation du Bureau de l'Assemblée nationale.

Tableau 2
Utilisation des crédits annuels (en milliers de dollars)*

	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Crédits disponibles	**26 436**	**25 093**	**23 889**	**23 191**	**20 693**
Crédits utilisés pour les immobilisations	(261)	(324)	(534)	(132)	(268)
Crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement	(23 990)	(23 517)	(22 952)	(21 462)	(19 489)
Crédits inutilisés	**2 185**	**1 252**	**403**	**1 597**	**936**
Crédits périmés	2 185	31	–	962	–
Crédits reportés à l'année subséquente	–	1 221	403	635	936
	2 185	**1 252**	**403**	**1 597**	**936**

* Nous avons établi ces données en prenant en considération les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Les crédits disponibles ont été employés pour l'acquisition d'immobilisations et le financement des opérations. Les crédits inutilisés (2,2 millions de dollars) ont été retournés au Fonds consolidé du revenu. Ces crédits inutilisés en 2009-2010 s'expliquent principalement par des postes vacants, notamment en raison du départ d'employés et des difficultés de recrutement que nous éprouvons, et par un recours moins fréquent à des consultants externes.

Le tableau 3 présente l'utilisation des ressources financières consacrées aux différentes activités de l'organisation pour les trois derniers exercices. Les coûts qui se rattachent à chaque activité sont les coûts directs et les frais généraux (loyer, communications et autres), qui sont répartis en proportion des heures de travail effectuées. Nous avons déterminé ces coûts en tenant compte des données financières établies en conformité avec les PCGR du Canada. Il est à noter que les honoraires de vérification assumés par les entités sont exclus du tableau, car ces sommes n'ont aucun impact sur le budget de notre organisation. Pour donner suite à la demande de la CAP de surveiller la proportion des ressources financières consacrées aux activités de soutien, nous avons réparti les données concernant ces activités en quatre catégories plutôt qu'en deux, comme dans le passé.

Tableau 3
Utilisation des ressources financières de l'exercice

	2009-2010		2008-2009*		2007-2008*	
	En milliers de dollars	%	En milliers de dollars	%	En milliers de dollars	%
Vérification financière	**10 049**	**41,9**	**9 658**	**41,1**	**10 138**	**44,2**
Vérification de l'optimisation des ressources						
Vérifications courantes	4 105	17,1	4 540	19,3	3 380	14,7
Vigies	605	2,5	601	2,5	385	1,7
Autres travaux	1 138	4,7	815	3,5	641	2,8
Vérifications particulières	329	1,4	335	1,4	1 330	5,8
Suivis des recommandations	506	2,1	295	1,3	435	1,9
	6 683	**27,8**	**6 586**	**28,0**	**6 171**	**26,9**
Sous-total	**16 732**	**69,7**	**16 244**	**69,1**	**16 309**	**71,1**
Activités de soutien						
Soutien professionnel	1 312	5,5	1 268	5,4	1 193	5,2
Formation	1 050	4,4	1 355	5,8	916	4,0
Encadrement et gestion**	2 107	8,8	1 920	8,2	2 188	9,5
Administration***	2 789	11,6	2 730	11,5	2 346	10,2
Sous-total	**7 258**	**30,3**	**7 273**	**30,9**	**6 643**	**28,9**
Total	**23 990**	**100,0**	**23 517**	**100,0**	**22 952**	**100,0**

* Certaines données ont été reclassées pour rendre leur présentation comparable à celle de l'année 2009-2010.

** Les activités d'encadrement et de gestion excluent les coûts associés aux activités de vérification du personnel d'encadrement et de direction.

*** Cette catégorie regroupe les services de ressources humaines, de ressources financières et matérielles, de ressources informatiques, les communications ainsi que les affaires juridiques.

Les résultats du tableau 3 montrent que le pourcentage des ressources financières consacrées aux activités de vérification a légèrement augmenté et a atteint 70 p. cent, ce qui est légèrement en deçà de nos prévisions déposées à l'Assemblée nationale, à savoir 71 p. cent (*Budget de dépenses 2009-2010, Volume 1*).

L'augmentation des ressources allouées aux activités de vérification financière (391 000 dollars) s'explique principalement par les sommes investies dans une première vérification auprès de sept établissements du réseau de l'éducation ou de celui de la santé et des services sociaux. À ces sommes, il faut retrancher les montants liés aux honoraires professionnels et aux coûts internes pour la vérification des agences de la santé et des services sociaux en 2008-2009.

Pour ce qui est de l'optimisation des ressources, nous avons pratiquement maintenu au même niveau les ressources financières qui y sont consacrées.

Par ailleurs, les ressources financières allouées aux activités de soutien sont demeurées stables. En fait, les ressources financières destinées aux activités de soutien professionnel sont sensiblement les mêmes que celles de l'année précédente, alors que celles liées à la formation montrent une baisse de 305 000 dollars. Celle-ci découle principalement d'un nombre moindre d'activités de formation en VOR. Les activités d'encadrement et de gestion sont en hausse de 187 000 dollars par rapport à 2008-2009. Cette hausse s'explique entre autres par le fait qu'en 2009-2010, deux journées ont été tenues pour la présentation de travaux aux employés, celle prévue en mars 2009 ayant été reportée en mai. Quant aux ressources requises pour l'administration, elles se sont maintenues au même niveau qu'en 2008-2009.

En mars 2010, la présidente du Conseil du trésor a rendu public le *Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014*. Dans ce plan, le gouvernement prévoit, notamment, les mesures suivantes :

- réduire les dépenses administratives des ministères et organismes budgétaires d'au moins 10 p. cent d'ici 2013-2014, notamment réduire de 25 p. cent les coûts de publicité, de formation et de déplacement dès l'année 2010-2011 ;
- suspendre le versement, au personnel d'encadrement, des primes au rendement pour les années 2010-2011 et 2011-2012.

Le Vérificateur général entend contribuer aux efforts de réduction des dépenses publiques demandés par le gouvernement. Un premier pas en ce sens a été fait. En effet, nous avons révisé à la baisse le budget relatif à la formation, aux congrès et aux colloques ainsi qu'aux réunions de 25 p. cent (117 000 dollars) pour l'année 2010-2011, alors que le budget des dépenses de fonction a été réduit de 28 p. cent (8 000 dollars). De plus, aucun boni au rendement ne sera accordé au personnel d'encadrement pour les années 2010-2011 et 2011-2012. Par ailleurs, comme le prévoit le décret du gouvernement du Québec, aucune révision de traitement ni aucun boni ne seront attribués pour les années 2009-2010 et 2010-2011 au personnel de direction. Tout au long de la prochaine année, le Vérificateur général demeurera vigilant au regard des dépenses ciblées dans le plan d'action.

Coûts par heure de vérification

La répartition des coûts par heure de vérification pour chacune des activités est présentée dans le tableau 4. Ces coûts se composent des coûts directs de main-d'œuvre, des honoraires professionnels et des frais de déplacement attribuables à chaque type de vérification, auxquels s'ajoutent les coûts communs. Ces derniers incluent les frais de soutien professionnel et de formation (ce qui comprend la part de frais généraux qui les concernent), répartis en fonction du secteur d'activité auquel ils se rapportent, lorsque c'est possible. À ces coûts communs s'ajoutent les frais d'encadrement et de gestion et ceux associés à l'administration, qui ont été ventilés en fonction du nombre d'heures totales de vérification effectuées.

Tableau 4
Répartition des coûts par heure de vérification (en dollars)

	Vérification financière*			Vérification de l'optimisation des ressources		
	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Coûts directs	49,74	45,23	45,93	56,63	53,57	55,17
Coûts communs	38,17	36,27	33,58	36,78	36,94	35,30
Coûts totaux par heure	**87,91**	**81,50**	**79,51**	**93,41**	**90,51**	**90,47**

* Les coûts excluent les honoraires versés aux cabinets d'experts-comptables du secteur privé pour des missions de vérification.

Les coûts totaux par heure liés aux activités de vérification financière ont connu une croissance de près de 8 p. cent par rapport à ceux de 2008-2009. D'une part, la hausse des coûts directs est due aux facteurs suivants : l'augmentation des salaires de 2 p. cent prévue dans les conventions collectives, les coûts liés aux avancements d'échelon et à la révision du traitement du personnel d'encadrement et de direction, ainsi que l'accroissement des honoraires des contractuels et autres experts. D'autre part, la hausse des coûts communs s'explique essentiellement par l'augmentation des coûts liés aux activités d'encadrement et de gestion.

Les coûts totaux par heure de vérification financière chez le Vérificateur général en 2009-2010 (87,91 dollars) sont inférieurs de 8 p. cent aux honoraires moyens facturés par heure par l'ensemble des cabinets d'experts-comptables du secteur privé pour les mandats que nous leur avons confiés (95,21 dollars). Notons que, pour les missions réalisées en covérification, les honoraires moyens facturés par heure ont été de 162,43 dollars.

En ce qui concerne la VOR, les coûts totaux par heure se sont accrus d'environ 3 p. cent par rapport à ceux de 2008-2009. Cette hausse découle principalement des coûts de main-d'œuvre ; les raisons de la hausse ont été mentionnées plus haut.

Notre coût moyen par heure de vérification (financière et de l'optimisation des ressources) pour 2009-2010 est de 90,29[3] dollars. Ce coût se compare avantageusement à celui du Vérificateur général de la Saskatchewan, soit 101,89 dollars par heure, le seul vérificateur législatif canadien à rendre publique cette information dans son rapport annuel pour l'année terminée le 31 mars 2009.

3. Ce coût exclut les honoraires versés aux cabinets d'experts-comptables du secteur privé pour des missions de vérification.

Coûts des interventions terminées

Les travaux du Vérificateur général sont diversifiés. Le tableau 5 présente le nombre d'interventions terminées au cours des 3 derniers exercices financiers ainsi que leurs coûts totaux, lesquels incluent les honoraires professionnels des cabinets privés assumés par les entités. Il est à noter que certaines entités font l'objet de plus d'une intervention puisqu'elles préparent plusieurs états financiers, ce qui implique la production d'autant de rapports de vérification. C'est le cas notamment de la Caisse de dépôt et placement du Québec (53 interventions), de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (14 interventions) et de la Commission de la construction du Québec (14 interventions). Ajoutons que ces interventions s'échelonnent généralement sur 2 exercices du Vérificateur général.

Tableau 5
Nombre d'interventions terminées et coûts totaux

	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Vérification financière			
Vérifications d'états financiers et d'autres informations financières	209	247	251
Droits de regard[1]	162	142	133
Rapports à la direction	66	63	51
Coûts totaux (en millions de dollars)	**16,8**	**16,5**	**16,2[2]**
Vérification de l'optimisation des ressources[3]			
Vérifications courantes	9[4]	8	9
Vigies	2[4]	1	1
Autres travaux	1[4]	4	5
Vérifications particulières	1[4]	1	3
Suivis des recommandations	3[4]	2	4
Coûts totaux (en millions de dollars)	**8,5**	**7,0**	**7,8**

1. Les établissements des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation sont exclus.
2. Nous avons redressé cette donnée afin de tenir compte des honoraires professionnels relatifs aux covérifications.
3. Pour 2009-2010 et 2008-2009, le nombre d'interventions inclut celles présentées dans le tome déposé en avril puisque les travaux étaient terminés en majorité.
4. La liste des rapports est présentée à l'annexe 3.

Les coûts liés aux missions de vérification sont influencés par plusieurs facteurs, tels que la durée des missions (heures investies), les frais de déplacement et les honoraires professionnels, et ce, en vérification tant financière que de l'optimisation des ressources.

Les missions de vérification financière que nous réalisons varient d'une année à l'autre. En 2009-2010, le nombre d'interventions de vérification financière a diminué principalement parce que le Vérificateur général n'a plus l'obligation de vérifier les états financiers des agences de la santé et des services sociaux. Auparavant, pour chacune des 15 agences, 3 interventions étaient menées.

Il est à noter que, même si le nombre d'interventions en ce qui concerne les droits de regard et les rapports à la direction est élevé, les coûts consacrés à ces activités ont représenté 3 p. cent des coûts totaux en 2009-2010 et 2 p. cent pour les deux années antérieures.

Nous présentons dans le tableau 6 les coûts concernant les interventions financières ayant un historique de trois ans (à l'exception des états financiers du gouvernement). Ces coûts sont demeurés stables : ils sont passés de 8,5 millions de dollars en 2008-2009 à 8,6 millions en 2009-2010.

Tableau 6
Coûts des 177 interventions financières ayant un historique de 3 ans* (en milliers de dollars)

Auteur des interventions	Nombre d'interventions	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Vérificateur général	**124**	**6 464**	**6 287**	**6 740**
Cabinets d'experts-comptables du secteur privé	**53**			
Honoraires des cabinets		1 693	1 612	1 697
Coûts de l'encadrement des travaux par le Vérificateur général		448	567	761
		2 141	**2 179**	**2 458**
Total	**177**	**8 605**	**8 466**	**9 198**

* Les interventions ont été menées auprès de 80 entités.

Comme le montre ce tableau, les coûts relatifs aux interventions réalisées par le Vérificateur général en 2009-2010 ont augmenté de 3 p. cent par rapport à ceux afférents à 2008-2009. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des salaires, laquelle est notamment due à l'indexation de 2 p. cent et aux avancements d'échelon. Elle a été compensée par une réduction nette de près de 2000 heures.

Les coûts des interventions réalisées par des cabinets d'experts-comptables du secteur privé se composent des honoraires professionnels de ces cabinets ainsi que des coûts associés à l'encadrement des travaux par le Vérificateur général. Les honoraires des cabinets sont en hausse de 5 p. cent par rapport à ceux de 2008-2009, alors que les coûts liés aux travaux de supervision menés par le Vérificateur général ont diminué de 21 p. cent par rapport à ceux de 2008-2009. À titre informatif, le lecteur trouvera à l'annexe 4 des renseignements détaillés quant aux missions que nous avons confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé ainsi qu'aux honoraires professionnels associés à celles-ci.

Des vérifications sont également menées conjointement avec des cabinets privés (covérifications). En 2009-2010, tout comme l'année précédente, nous avons procédé de cette façon pour la vérification des états financiers de quatre entités. Le tableau 7 présente les coûts de ces travaux.

Tableau 7
Coûts des covérifications (en milliers de dollars)

	2009			2008			2007			2006		
	VGQ	Cabinets privés*	Total	VGQ	Cabinets privés*	Total	VGQ	Cabinets privés*	Total	VGQ	Cabinets privés*	Total
Société générale de financement	134	269	**403**	107	254	**361**	153	313	**466**	s.o.	243	**243**
Société de l'assurance automobile du Québec**	346	357	**703**	250	345	**595**	290	244	**534**	370	s.o.	**370**
Investissement Québec	242	312	**554**	250	297	**547**	287	s.o.	**287**	291	s.o.	**291**
Société des alcools du Québec	181	197	**378**	322	210	**532**	s.o.	240	**240**	s.o.	220	**220**
Total	**903**	**1 135**	**2 038**	**929**	**1 106**	**2 035**	**730**	**797**	**1 527**	**661**	**463**	**1 124**

* Les honoraires professionnels des cabinets privés sont assumés par les entités et sont établis à partir des informations figurant dans les dossiers du Vérificateur général.

** Le fonds administré par cette société est inclus.

VGQ Vérificateur général du Québec

Ces covérifications ont coûté plus de 2 millions de dollars pour les vérifications des états financiers de l'exercice terminé en 2009, soit presque le double de celles de 2006. Soulignons que la répartition des travaux entre les deux covérificateurs (Vérificateur général et cabinets privés) peut varier d'une année à l'autre. Cette année, il y a une augmentation de près de 3 p. cent des honoraires des cabinets privés et une baisse de 3 p. cent pour ce qui est des coûts supportés par le Vérificateur général. Le coût horaire moyen des cabinets privés relativement aux covérifications est de 162,43 dollars pour les exercices terminés en 2009 (147,63 dollars en 2008). Le fait de recourir à la covérification a eu comme impact d'augmenter considérablement les coûts de vérification en quatre ans.

En 2009-2010, des travaux ont également été entrepris pour d'autres covérifications, soit celles des états financiers d'Hydro-Québec, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ainsi que de la Société des loteries du Québec (Loto-Québec).

Par ailleurs, la vérification des états financiers consolidés du gouvernement est une mission importante pour le Vérificateur général. Elle comprend la vérification des données financières des ministères et organismes. Elle inclut également des travaux de conformité concernant la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Les coûts liés à la vérification de ces états pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 se sont chiffrés à 2,9 millions de dollars, soit une hausse de 11 p. cent comparativement à l'année précédente (graphique 1).

Graphique 1
Coûts liés à la vérification des états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars

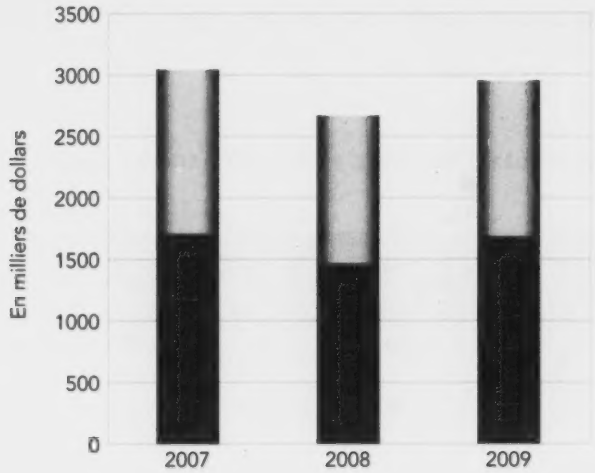

	2007	2008	2009
Coûts communs*	1 334	1 199	1 266
Coûts directs	1 707	1 465	1 682
Coûts totaux	**3 041**	**2 664**	**2 948**
Heures requises	39 403	33 233	33 849

* Les coûts communs se composent des frais généraux (loyer, communications et autres), des dépenses liées à la formation et des frais associés au soutien professionnel, à l'encadrement et gestion, et à l'administration.

L'augmentation des coûts en 2009 est attribuable, d'une part, au fait que des travaux additionnels ont été menés auprès de Revenu Québec relativement au nouveau système intégré des revenus[4] ainsi qu'aux modifications apportées à la manière d'établir la provision pour mauvaises créances de ce ministère. S'ajoutent à ces travaux des interventions additionnelles au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que des travaux de vérification relatifs aux commissions scolaires. D'autre part, la hausse des coûts s'explique par l'augmentation des salaires.

À titre comparatif, mentionnons que les coûts de la vérification des états financiers d'Hydro-Québec effectuée par des cabinets privés ont été de 5,8 millions de dollars pour l'exercice terminé en 2009.

Pour ce qui est de la VOR, les coûts relatifs aux neuf vérifications courantes publiées en 2009-2010 (y compris les VOR dans le tome rendu public en avril 2010) se sont élevés à 5,4 millions de dollars, pour un coût moyen de 605 000 dollars (graphique 2). Cela représente une hausse de 24 p. cent par rapport à l'année précédente.

4. Ce système permet notamment de contrôler l'intégrité et l'intégralité des recettes, des remboursements et des revenus pour l'ensemble des lois administrées par Revenu Québec et pour tous les comptes d'accord de perception fiscale tout en fournissant l'information comptable nécessaire à la production des états financiers.

En 2009-2010, 6 650 heures ont été consacrées en moyenne aux vérifications courantes ; l'année précédente, la moyenne était de 5 600 heures. Divers facteurs expliquent cette variation, notamment l'étendue des travaux, c'est-à-dire les objectifs et la portée de la vérification, le nombre d'entités visées ainsi que la durée et le nombre de déplacements.

Graphique 2
Coût moyen des vérifications courantes

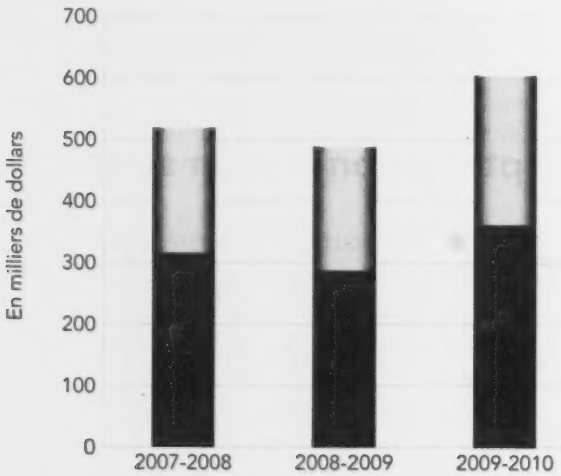

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Coûts communs*	203	201	243
Coûts directs	315	287	362
Coûts moyens	**518**	**488**	**605**
Heures moyennes	6 035	5 585	6 653
Nombre de vérifications courantes	9**	8	9**

* Les coûts communs se composent des frais généraux (loyer, communications et autres), des dépenses liées à la formation et des frais associés au soutien professionnel, à l'encadrement et gestion, et à l'administration.

** Une des vérifications inclut un suivi des recommandations.

Le coût moyen des vérifications courantes se partage entre les coûts communs (40 p. cent) et les coûts directs (60 p. cent). Les coûts communs sont répartis en fonction des heures exigées pour mener à bien les missions. Par conséquent, plus le nombre d'heures pour effectuer une mission est élevé, plus les frais communs sont importants. Pour ce qui est des coûts directs, l'augmentation résulte de la hausse des salaires et du recours plus fréquent à des spécialistes.

Par ailleurs, les coûts liés à la réalisation des deux vigies se sont chiffrés à 732 000 dollars, soit un coût moyen de 366 000 dollars. Les deux précédents rapports ont été réalisés en 2007-2008 et en 2008-2009 pour un coût moyen de 418 000 dollars. La baisse du coût moyen s'explique par le fait que, pour l'une des vigies, le nombre d'heures investies ainsi que les coûts demandés par les experts ont été moindres que ceux de l'année précédente.

Quant aux coûts liés à la vérification particulière menée en 2009-2010, ils se sont élevés à 528 000 dollars, comparativement à 1 046 000 dollars pour celle menée auprès de l'Université du Québec à Montréal en 2008-2009. En fait, la nature, la portée et l'envergure des travaux requis par ce type de vérification nous empêchent d'établir une comparaison d'une année à l'autre.

Par ailleurs, tout comme en 2008-2009, les coûts des travaux nécessaires à la constitution d'une banque de projets, à la préparation des auditions devant les commissions parlementaires et au soutien aux ministères et aux organismes en ce qui concerne le développement durable ont requis 1,1 million de dollars.

Reddition de comptes selon le plan stratégique

Plan stratégique

Il s'agit de la première année couverte par le *Plan stratégique 2009-2012*, lequel a été déposé à l'Assemblée nationale en juin 2009. Les encadrés qui suivent présentent les principaux éléments de ce plan.

Notre mission

Favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Notre vision

Une institution d'avant-garde, performante et experte, au service de l'Assemblée nationale pour contribuer à la saine gestion des fonds publics, dans la perspective d'un développement durable.

Nos valeurs

- Du personnel compétent et dynamique : notre force.
- L'indépendance, l'objectivité, le respect et la rigueur : nos assises d'intervention.
- L'exemplarité, la transparence et l'intégrité : notre engagement.

Nos orientations

Au service de l'Assemblée nationale

1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale.
2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction.

Pour une saine gestion des fonds publics, dans la perspective d'un développement durable

3. Favoriser une gestion et une reddition de comptes rigoureuses de la part des administrations publiques.
4. Relever les défis découlant de récentes modifications législatives.

Une institution d'avant-garde, performante et experte

5. Renforcer la performance de l'organisation et enrichir son expertise.

Tous nos objectifs, nos indicateurs et nos cibles tendent à concrétiser notre vision. Dans les paragraphes suivants, nous vous présentons, regroupés par orientation, les résultats obtenus en 2009-2010. Par ailleurs, l'annexe 5 présente des informations portant sur les activités d'autres vérificateurs législatifs.

Au service de l'Assemblée nationale

Le Vérificateur général a pour unique client l'Assemblée nationale et ses commissions. Les élus qui composent cette assemblée comptent notamment sur notre objectivité et notre indépendance pour exercer le contrôle parlementaire et mener des débats éclairés concernant la gestion de l'Administration. Nous souhaitons donc vivement que nos travaux répondent à leurs attentes et favorisent la qualité des échanges.

Orientation 1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale

Nos travaux de vérification se doivent de retenir l'attention des parlementaires afin de faire régulièrement l'objet d'une étude approfondie et de concourir à la qualité des débats qu'ils tiennent.

Par ailleurs, compte tenu de l'intérêt des élus pour les grands projets d'immobilisations que le gouvernement a entrepris et des enjeux importants qu'ils comportent, le Vérificateur général continue d'exercer une vigie à leur égard.

De fait, le Vérificateur général vise à transmettre des travaux pertinents aux parlementaires. Le tableau 8 présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs de l'orientation 1.

Tableau 8
Sommaire des résultats liés à l'orientation 1

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2009-2010	2009-2010	2008-2009	2007-2008
1.1.1	S'assurer que les travaux de vérification contribuent au contrôle parlementaire.	Pourcentage des rapports publiés au cours des 2 dernières années qui sont examinés par une commission parlementaire ;	40 %	32 %	13 %	20 %
		Pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 ans suivant leur publication.	70 %	83 %	74 %	59 %
1.1.2	Informer l'Assemblée nationale du déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement.	Nombre de rapports publiés.	1	2	1	1

1.1 Des travaux pertinents pour les parlementaires

L'examen des rapports de VOR par les parlementaires nous permet d'évaluer dans quelle mesure les travaux de vérification contribuent au contrôle parlementaire (**objectif 1.1.1**). Pour l'année 2009-2010, nous souhaitions que 40 p. cent des rapports publiés au cours des deux dernières années fassent l'objet d'un examen par une commission parlementaire.

La cible n'a pas été atteinte ; seule la CAP a entendu en séance publique les sous-ministres ou dirigeants des entités visées par 10 des 31 rapports publiés en 2008 et en 2009. Cependant, par rapport à 2008-2009 où 3 des 23 rapports publiés en 2007 et en 2008 avaient été examinés, il y a eu une augmentation de 19 points de pourcentage. La cible prévue dans le plan stratégique pour 2010-2011 est maintenue à 45 p. cent, même si nous comprenons que l'atteinte de cette cible dépend des temps d'audition des commissions parlementaires.

Nous portons également de l'intérêt au pourcentage des rapports utilisés ou évoqués par l'Assemblée nationale dans les 3 ans suivant leur publication, et ce, afin d'avoir un portrait à long terme de l'utilisation de nos travaux. Les résultats obtenus, soit 83 p. cent, ont dépassé la cible. De fait, les parlementaires ont utilisé ou évoqué 35 des 42 rapports qui ont été publiés durant cette période de 3 ans. La cible pour 2010-2011 demeure à 75 p. cent conformément à notre plan stratégique.

D'autre part, nous tenons à informer l'Assemblée nationale du déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement (**objectif 1.1.2**) en publiant au moins un rapport sur le sujet annuellement. La cible est atteinte. Au cours de 2009-2010, deux rapports ont été publiés : l'un l'a été en mai 2009 et portait sur le Dossier de santé du Québec ; l'autre est paru en novembre 2009 et avait trait aux projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal.

Orientation 2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction

Le Vérificateur général étant un proche collaborateur de la CAP, il partage avec elle le souci d'améliorer les pratiques de gestion à l'échelle gouvernementale. Les autres commissions parlementaires participent aussi au contrôle de l'administration publique et certains travaux du Vérificateur général peuvent leur être utiles à cette fin. Il est donc primordial de veiller à l'arrimage de leurs travaux respectifs et de maximiser ainsi les efforts communs en vue de favoriser le contrôle parlementaire. On peut voir dans le tableau 9 les résultats ayant trait aux objectifs de cette orientation.

Tableau 9
Sommaire des résultats liés à l'orientation 2

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2009-2010	2009-2010	2008-2009	2007-2008
2.1.1	Analyser les plans d'action exigés des entités par la Commission de l'administration publique à la suite de nos travaux.	Nombre de plans d'action analysés.	Tous	35 sur 35	30 sur 30	4 sur 8
2.1.2	Effectuer un suivi approprié concernant l'application des recommandations formulées par la Commission de l'administration publique.	Pourcentage des recommandations de la Commission de l'administration publique faisant l'objet d'un suivi.	50 %	53 %	s.o.	s.o.
2.1.3	Expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de la Commission de l'administration publique.	Nombre de nouveaux membres informés dans les 6 mois suivant leur nomination.	Tous	4 sur 14	2 sur 9	8 sur 8
2.1.4	S'assurer annuellement de la satisfaction des membres de la Commission de l'administration publique à l'égard des travaux du Vérificateur général en rencontrant le tiers de ceux-ci.	Nombre de membres rencontrés se déclarant satisfaits.	Tous	7 sur 7	s.o.	s.o.
2.2.1	Sensibiliser les parlementaires au concept et aux principes de développement durable.	Nombre de commissions parlementaires dont les membres ont participé à une rencontre d'information.	Au moins 2	2	s.o.	s.o.
2.2.2	Susciter l'intérêt des parlementaires pour les travaux du Vérificateur général.	Nombre de commissions parlementaires faisant l'objet d'une intervention à cet égard, outre celle de l'administration publique.	Au moins 2	3	s.o.	s.o.

2.1 Des liens étroits avec la Commission de l'administration publique

Depuis quelques années, la CAP exige des responsables des organisations ayant fait l'objet d'une VOR qu'ils produisent un plan d'action se rapportant à la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la vérification. Ce plan doit être dressé dans les six mois suivant le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale ou plus tôt si les responsables sont convoqués par la Commission.

Nous nous sommes donné comme objectif d'analyser tous les plans d'action exigés des entités par la CAP à la suite de nos travaux (**objectif 2.1.1**) afin de seconder les membres de la Commission. En 2009-2010, nous avons effectué l'analyse des 35 plans d'action reçus au cours de la période.

Dans le même esprit, le Vérificateur général a procédé, pour une première année, au suivi des recommandations de la CAP (**objectif 2.1.2**), et ce, après s'être entendu avec les membres de cette dernière. La cible, fixée à 50 p. cent, a été établie en tenant compte de certains critères, tels que le lien qu'a la recommandation avec la mission du Vérificateur général et le fait qu'elle soit vérifiable au prix d'un effort raisonnable. Nous nous sommes penchés sur 18 des 34 recommandations que la CAP a formulées dans le 19e et le 20e rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, soit 53 p. cent. Notre cible a été dépassée de 3 points de pourcentage. Des recommandations faisant l'objet d'un suivi, 61 p. cent ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Pour 2010-2011, nous prévoyons faire le suivi de 55 p. cent des recommandations figurant dans le rapport sur l'imputabilité publié en juin 2009.

De plus, à la suite d'une demande explicite de la Commission en juin 2009, nous avons procédé plus tôt que prévu au suivi de neuf recommandations concernant la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les résultats ont été transmis en décembre 2009 à la CAP.

Toujours dans le but de maintenir une bonne collaboration avec la Commission, nous nous sommes donné comme objectif d'expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de cette commission (**objectif 2.1.3**), et ce, dans un délai de six mois suivant leur nomination. Les rencontres peuvent être faites individuellement ou en groupe.

Des 14 nouveaux membres que nous devions informer, 9 ont été rencontrés, dont 4 dans le délai que nous nous étions fixé. Quant aux autres, 4 ont quitté la Commission avant d'être rencontrés et un ne l'a pas été. Afin d'atteindre notre cible en 2010-2011, nous allons faire avec le secrétaire de la Commission un suivi assidu des modifications quant à la nomination des membres.

D'autre part, le Vérificateur général tient à obtenir une rétroaction de la part des membres de cette commission pour s'assurer qu'il répond bien à leurs attentes et rectifier le tir au besoin. Pour ce faire, nous voulons nous assurer annuellement de la satisfaction des membres de la CAP à l'égard des travaux du Vérificateur général en rencontrant le tiers de ceux-ci (**objectif 2.1.4**). En 2009-2010, 7 des 17 membres de la Commission (41 p. cent) ont été rencontrés et se sont déclarés satisfaits.

2.2 Une communication accrue avec l'ensemble des parlementaires

À la suite de la réforme parlementaire, de nouveaux mandats ont été confiés aux différentes commissions parlementaires. Étant donné l'étendue du champ de compétence du Vérificateur général et l'ajout des fonctions que remplit le commissaire au développement durable, diverses initiatives ont été prises afin d'appuyer les membres de ces autres commissions.

D'abord, afin de sensibiliser les parlementaires au concept et aux principes de développement durable (**objectif 2.2.1**), le vérificateur général et le commissaire au développement durable ont participé à une séance de travail avec les membres de la Commission des transports et de l'environnement en novembre 2009. Une rencontre a également eu lieu en mars 2010 avec les membres du comité directeur de la Commission de l'aménagement du territoire.

De même, dans le souci de susciter l'intérêt des parlementaires pour les travaux du Vérificateur général (**objectif 2.2.2**), nous sommes intervenus à trois reprises auprès d'une commission parlementaire autre que celle de l'administration publique. En effet, les résultats de trois des rapports de vérification du commissaire au développement durable ont été présentés de façon succincte aux membres de la Commission des transports et de l'environnement. De plus, le vérificateur général a invité les membres de la CAP et ceux de la Commission des finances publiques à une séance d'information au cours de laquelle il leur a présenté le contenu de son nouveau rapport intitulé *Vérification de l'information financière et autres travaux connexes*. Enfin, le vérificateur général a été invité à participer à une séance de travail avec les membres de la Commission de la santé et des services sociaux et les a informés des différents rapports concernant les agences de la santé et des services sociaux qui ont été produits au cours des dernières années.

Par ailleurs, le 2 septembre 2009, le vérificateur général a été invité par la Commission des transports et de l'environnement à participer aux consultations particulières et aux auditions publiques portant sur le document *Une première liste des indicateurs de développement durable pour surveiller et mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de développement durable*. À cette occasion, il a formulé ses commentaires et a répondu aux questions des parlementaires à propos du contenu de cette liste d'indicateurs. L'essentiel de ses propos a été repris dans le chapitre portant sur l'application de la *Loi sur le développement durable*, lequel fait partie du rapport déposé en avril 2010.

Pour une saine gestion des fonds publics dans la perspective d'un développement durable

Les administrations publiques détiennent des pouvoirs délégués par l'Assemblée nationale concernant l'application des lois et l'utilisation des ressources. En conséquence, elles sont tenues de lui rendre des comptes tant sur le plan financier que sur celui de leurs pratiques de gestion.

Orientation 3. Favoriser une gestion et une reddition de comptes rigoureuses de la part des administrations publiques

Fidèle à ses engagements, le Vérificateur général s'intéresse de près à la reddition de comptes des responsables gouvernementaux en matière de finances et de gestion des ressources, étant donné les pouvoirs qui leur sont délégués par l'Assemblée nationale. Les résultats relatifs aux objectifs de la 3e orientation sont exposés dans le tableau 10.

Tableau 10
Sommaire des résultats liés à l'orientation 3

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2009-2010	2009-2010	2008-2009	2007-2008
3.1.1	Assurer les parlementaires de la fidélité des états financiers quant au respect des normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et des Normes internationales d'information financière (IFRS).	Pourcentage des rapports de vérification ne contenant aucune restriction ni aucun commentaire.	100 %	98 %	99 %	99 %
3.2.1	Veiller à ce que les entités adhèrent aux recommandations du Vérificateur général afin d'accroître la probabilité de leur application.	Pourcentage des recommandations obtenant l'adhésion des entités.	90 %	99 %	99 %	94 %
3.2.2	Augmenter le niveau d'application des recommandations formulées par le Vérificateur général.	Pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants.	65 %	70 %	60 %	66 %
3.3.1	Apprécier la reddition de comptes des entités relativement à leur plan d'action de développement durable.	Nombre de rapports de vérification de l'optimisation des ressources publiés traitant de cet aspect.	Aucune	s.o.	s.o.	s.o.

3.1 Une information financière de qualité

Tous les utilisateurs d'information financière devraient disposer d'information de qualité. Des changements majeurs ont été ou seront apportés au référentiel comptable de certaines entités gouvernementales, soit celles assujetties aux IFRS ; les autres, quant à elles, continueront de se référer aux normes fixées par l'ICCA. Le respect des principes et des règles en vigueur garantit aux parlementaires que les états financiers produits par les entités reflètent avec fidélité leur situation financière.

Pour assurer les parlementaires de la fidélité des états financiers quant au respect des normes de l'ICCA et des IFRS (**objectif 3.1.1**), nous visons à ce que tous les rapports de vérification signés par le vérificateur général ne contiennent aucune restriction ni aucun commentaire.

En 2009-2010, de tous les rapports de vérification transmis dans la période couverte par notre rapport annuel de gestion, trois ont comporté une restriction ou un commentaire. L'annexe 6 présente des extraits de ces rapports de vérification.

Les restrictions se rapportant aux commissions scolaires concernent l'application des PCGR. En effet, leurs états financiers ne comportent pas tous les états requis et ils ne présentent pas les données de l'exercice précédent.

Pour ce qui est du commentaire dans le rapport portant sur les états financiers de la Commission de la construction du Québec, il a trait à la non-application de certaines dispositions de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* relatives au financement et à l'évaluation de la solvabilité des régimes de retraite.

3.2 Des recommandations mises en œuvre

Le Vérificateur général communique à l'Assemblée nationale et aux dirigeants des entités les recommandations formulées lors de ses vérifications afin d'améliorer la gestion des fonds publics.

À cette fin, nous devons veiller à ce que les entités adhèrent à nos recommandations afin d'accroître la probabilité de leur application (**objectif 3.2.1**). Nous demandons donc aux entités de nous indiquer si elles sont d'accord ou non avec les recommandations formulées, que ce soit lors d'une VOR ou d'une vérification financière. Cette démarche nous permet de préciser nos recommandations, d'en discuter et d'en confirmer la pertinence. Nous visons annuellement à ce que les entités adhèrent à 90 p. cent de nos recommandations.

En 2009-2010, 99 p. cent des recommandations ont obtenu l'adhésion des entités vérifiées, tout comme en 2008-2009. Une seule concernant la vérification portant sur l'application de la *Loi sur le développement durable* n'a pas été accueillie favorablement.

Le taux d'application des recommandations constitue un bon moyen d'évaluer les retombées de nos travaux et par conséquent l'amélioration de la gestion publique. Selon notre plan stratégique, en 2009-2010, nous souhaitions augmenter à 65 p. cent le niveau d'application des recommandations (ayant donné lieu à des progrès satisfaisants) formulées par le Vérificateur général (**objectif 3.2.2**), puisqu'il oscillait autour de 60 p. cent l'année précédente. Nous avons atteint 70 p. cent, ce qui représente un dépassement de notre cible de cinq points.

Le taux d'application des recommandations regroupe les résultats des recommandations découlant des vérifications financières et des VOR. Le tableau 11 détaille les résultats pour chacune de ces catégories.

Tableau 11
Niveau d'application des recommandations

	Vérification financière			Vérification de l'optimisation des ressources		
	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants*	70 %	60 %	62 %	71 %	61 %	73 %
Nombre de recommandations	298	333	299	138	139	208
Nombre de rapports	54	59	51	10	6	10

* Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque les correctifs sont apportés entièrement ou en majeure partie.

Pour les vérifications financières, le pourcentage des recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants en 2009-2010 a été de 70 p. cent, soit une amélioration de 10 points par rapport à celui de l'année précédente.

En ce qui regarde les VOR, tous les rapports publiés dans la troisième année qui précède celle en cours donnent lieu à un suivi des recommandations qui y sont formulées. Ces dernières ne font pas toutes l'objet d'une vérification de leur application dans les entités. L'évaluation du degré des progrès dans l'application des recommandations est d'abord effectuée par l'entité. Par la suite, la plausibilité de l'information reçue est appréciée par le Vérificateur général et, s'il y a lieu, des renseignements additionnels sont demandés, lesquels peuvent amener une révision des conclusions de l'entité. On peut s'inspirer de ces travaux pour la sélection des recommandations devant faire l'objet d'un suivi avec un niveau d'assurance élevé, travaux qui sont publiés dans les tomes déposés à l'Assemblée nationale. Notons que cette façon de faire est semblable à celle utilisée par le Bureau du vérificateur général du Canada.

En 2009-2010, des 138 recommandations[5] figurant dans 10 rapports publiés dans les tomes de l'année 2005-2006, 71 p. cent ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Comme on peut le constater dans le tableau 12, le pourcentage de recommandations a atteint le degré souhaité pour 6 des 10 vérifications. Cependant, le taux obtenu pour la vérification portant sur les programmes d'aides techniques pour les personnes handicapées a contribué à réduire le résultat. En fait, les recommandations portaient sur 19 programmes très différents les uns des autres et administrés par diverses entités. Elles visaient notamment l'évaluation des programmes, leur simplification, leur harmonisation ainsi que leur mise à jour. Le délai pour leur mise en œuvre est plus long puisque les travaux requièrent notamment que certains programmes soient regroupés et que des changements de fiduciaire soient apportés. De plus, des modifications à certains règlements pourraient être nécessaires. Des démarches sont en cours en vue d'appliquer nos recommandations.

5. Ces recommandations n'ont pas fait l'objet de l'adhésion des entités, car cette pratique a débuté en 2006-2007.

Tableau 12
Application des recommandations par vérification

Nom de la vérification	Nombre de recommandations suivies	Recommandations donnant lieu à des progrès satisfaisants*	
		Nombre	Pourcentage
Inspection des aliments	20	12	60
Gestion des projets immobiliers	20	12	60
Réforme cadastrale	10	10	100
Attribution d'une subvention à la vie associative par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	1	1	100
Gestion des intervenants externes contribuant aux services publics d'emploi	8	4	50
Gestion du Bureau du Coroner	10	8	80
Main-d'œuvre liée aux ressources informationnelles : besoins, disponibilité et affectation	13	9	69
Matières résiduelles	13	11	85
Programmes d'aides techniques pour les personnes handicapées	17	5	29
Rapport spécial à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de la Société des alcools du Québec	26	26	100
	138	**98**	**71**

* Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque les correctifs sont apportés entièrement ou en majeure partie.

En 2009-2010, nous avons innové en procédant au suivi des recommandations cinq ans après la publication du rapport initial. Les recommandations formulées en 2003-2004 pour lesquelles les progrès avaient été jugés insatisfaisants après trois ans ont de nouveau fait l'objet d'un suivi. Ainsi, le taux d'application pour l'ensemble des recommandations de 2003-2004 a atteint 87 p. cent, alors qu'il était de 73 p. cent lors du suivi initial (*Rapport annuel de gestion* 2007-2008). Forts de ce résultat, nous poursuivrons cette pratique.

Enfin, nous avons publié les résultats de trois suivis réalisés avec un niveau d'assurance élevé dans les rapports du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010. Le taux d'application moyen des recommandations pour ces suivis est de 78 p. cent.

3.3 Une reddition de comptes de qualité concernant l'application de la *Loi sur le développement durable*

En 2010-2011, nous procéderons à l'appréciation de la reddition de comptes des entités relativement à leur plan d'action de développement durable (**objectif 3.3.1**). En effet, une telle reddition fait partie de leurs obligations depuis l'adoption, en 2006, de la *Loi sur le développement durable*. Des travaux sont d'ailleurs en cours à ce sujet.

Orientation 4. Relever les défis découlant de récentes modifications législatives

De récentes modifications législatives nous fournissent l'occasion de mettre à profit notre expertise auprès de nouvelles entités et d'utiliser des approches différentes à l'égard de celles qui font déjà partie de notre champ de compétence. Le tableau 13 présente les résultats obtenus relativement à cette orientation.

Tableau 13
Sommaire des résultats liés à l'orientation 4

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2009-2010	2009-2010	2008-2009	2007-2008
4.1.1	Réaliser des travaux axés sur la performance auprès d'entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à celui de l'éducation.	Nombre de rapports publiés.	1	–	s.o.	s.o.
4.1.2	Effectuer des vérifications financières dans des entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à celui de l'éducation.	Nombre de nouvelles entités faisant l'objet d'une vérification financière.	6	7	s.o.	s.o.
4.1.3	Mener de façon efficace la covérification des états financiers d'Hydro-Québec.	Délai de production du rapport du vérificateur.	Aucune	s.o.	s.o.	s.o.
4.2.1	Intégrer les principes établis par la *Loi sur le développement durable* dans les critères d'évaluation relatifs aux vérifications de l'optimisation des ressources.	Pourcentage des rapports publiés tenant compte de ces principes dans les critères d'évaluation.	Aucune	s.o.	s.o.	s.o.
4.3.1	S'assurer annuellement que les entités assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* progressent dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance*.	Nombre d'entités qui ont progressé de façon satisfaisante dans la mesure de leur performance**.	Toutes les entités concernées	8 sur 8	s.o.	s.o.

* L'objectif a été reformulé.
** L'indicateur a été reformulé.

4.1 Des vérifications variées visant de nouvelles entités

Depuis 2008, la *Loi sur le vérificateur général* lui permet d'entreprendre, à sa discrétion, des travaux de vérification financière auprès d'entités associées au réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'à celui de l'éducation. Il a également le pouvoir d'y mener des travaux liés aux autres volets de la vérification législative.

Nous avions prévu réaliser un rapport découlant de travaux axés sur la performance auprès d'entités associées aux réseaux mentionnés précédemment (**objectif 4.1.1**). Pour ce faire, nous voulions, d'une part, nous assurer que les entités mettent en place les assises nécessaires pour gérer leur performance et, d'autre part, cibler à la lumière des meilleures performances observées les éléments auxquels des améliorations pourraient être apportées.

Au 31 mars 2010, aucun rapport de ce type n'avait été publié. Cependant, une vérification était sur le point d'être finalisée dans chacun des réseaux. Les rapports seront publiés en mai 2010.

De plus, nous souhaitions effectuer des vérifications financières dans des entités associées à ces réseaux (**objectif 4.1.2**). Nous l'avons fait dans sept établissements, alors que nous visions à en vérifier six. Nous avons procédé à la vérification des états financiers de trois établissements du réseau de la santé et des services sociaux, soit deux centres de santé et de services sociaux ainsi qu'un centre de réadaptation, et de quatre établissements du réseau de l'éducation, soit deux cégeps et deux commissions scolaires.

Par ailleurs, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, dont la mise en œuvre est progressive, a introduit des règles relatives à la covérification des états financiers produits par sept entités[6]. En 2009-2010, cette approche était déjà en place à l'égard de quatre entités. Pour ce qui est des autres, elle s'applique au plus tard à tout exercice financier se terminant en 2010, comme le veut la loi. Hydro-Québec, l'une des plus importantes entreprises du gouvernement, est touchée par ces règles. C'est pourquoi le Vérificateur général s'est donné comme objectif de mener de façon efficace la covérification des états financiers d'Hydro-Québec (**objectif 4.1.3**) en produisant son rapport du vérificateur dans le même délai que celui ayant trait à l'exercice précédent. La première covérification de cette entreprise est prévue en 2010-2011 et des travaux sont déjà amorcés à cet égard.

4.2 Des interventions pour favoriser la mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable*

La *Loi sur le développement durable* a établi une série de principes que les entités publiques sont obligées de prendre en compte dans leur gestion et dans les programmes qu'elles administrent. Certaines des vérifications qui seront publiées en 2010-2011 intègrent des principes établis par cette loi dans les critères d'évaluation relatifs aux vérifications de l'optimisation des ressources (**objectif 4.2.1**).

6. Les sociétés visées sont Hydro-Québec, Investissement Québec, la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) et la Société générale de financement du Québec.

4.3 L'efficacité et la performance des entités assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*

La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* exige que les conseils d'administration de huit sociétés d'État[7] adoptent des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance. Le Vérificateur général a été mandaté pour réaliser, tous les trois ans, ces mesures.

Comme il s'agit d'un mandat stratégique qui nécessite une réflexion de fond au sein de chaque société visée au regard tant de la mission que des constituants de la performance qui lui sont propres, l'exercice peut prendre un certain temps à s'accomplir. L'approche prévue dans le *Plan stratégique 2009-2012* du Vérificateur général a été modifiée afin de mettre l'accent sur le soutien au développement de ces mesures plutôt que sur une stricte vérification de conformité avec la loi, ce qui aurait été prématuré pour les premières années.

Par conséquent, nous nous sommes plutôt donné comme objectif de nous assurer annuellement que les entités assujetties à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* progressent dans la mise en œuvre des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance (**objectif 4.3.1**).

Au cours de 2009-2010, nous avons conclu des ententes avec les huit sociétés visées ; ainsi, nous voulions établir un cadre de référence commun de même que des modalités de collaboration. Nous avons suivi de près l'évolution des travaux et formulé des commentaires en vue d'améliorer les mesures envisagées par les sociétés, y compris l'étalonnage. Nous avons constaté que les huit sociétés sont pleinement engagées dans la démarche. Les travaux pour élaborer les mesures et cibler celles qui leur permettront de se comparer à des entreprises similaires sont bien enclenchés. Bien que les travaux n'avancent pas tous au même rythme dans les entités, ces dernières progressent de façon satisfaisante dans la mise en œuvre de leurs mesures.

Une institution d'avant-garde, performante et experte

Nous avons accompli, au cours des dernières années, des gestes importants pour transformer nos façons de faire et devenir une organisation plus performante. Cette volonté d'exceller dans notre sphère d'activité demeure une préoccupation constante pour nous tout comme le maintien de la qualité de nos travaux.

Orientation 5. Renforcer la performance de l'organisation et enrichir son expertise

Le Vérificateur général cherche continuellement à parfaire ses méthodes de vérification tout en veillant à ce que celles-ci remplissent les exigences formulées par les organismes de normalisation.

7. Les sociétés visées sont Investissement Québec, La Financière agricole du Québec, la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Société des alcools du Québec, la Société des loteries du Québec (Loto-Québec), la Société générale de financement du Québec et la Société immobilière du Québec.

De plus, comme les multiples réalisations du Vérificateur général reposent sur le savoir-faire de ses employés, il déploie des efforts assidus pour leur offrir un milieu de travail stimulant, propice à l'épanouissement de chacun et au développement de leurs compétences.

Le tableau 14 met en évidence les résultats se rapportant à l'orientation 5.

Tableau 14
Sommaire des résultats liés à l'orientation 5

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2009-2010	2009-2010	2008-2009	2007-2008
5.1.1	Maintenir la qualité des travaux en évaluant le respect des critères pertinents lors de vérifications financières et de vérifications de l'optimisation des ressources.	Pourcentage des travaux évalués répondant aux normes de certification.	100 %	100 %	100 %	100 %
5.2.1	Consacrer moins d'heures de travail que l'année précédente pour réaliser les interventions de vérification financière ayant un historique de 3 ans ou plus.	Pourcentage des interventions réalisées avec une économie d'heures de travail de 5 p. cent.	50 %	49 %	s.o.	s.o.
5.2.2	Limiter l'augmentation des honoraires pour les vérifications financières confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé.	Pourcentage moyen d'augmentation des honoraires relatifs aux contrats renouvelés.	Hausse inférieure ou égale à 2 %	Baisse de 6 %	s.o.	s.o.
5.2.3	Respecter les prévisions concernant les heures de travail requises pour mener à terme les vérifications de l'optimisation des ressources.	Pourcentage des vérifications réalisées sans dépassement quant aux heures de travail prévues.	50 %	20 %	s.o.	s.o.
5.3.1	Accroître l'expertise du personnel affecté aux vérifications de l'optimisation des ressources par l'embauche de spécialistes dans les domaines suivants : éducation, gestion de projets, santé et transport.	Nombre de nouveaux spécialistes embauchés dans les domaines cibles.	Au moins 2 spécialistes par domaine d'ici 2011-2012	–	s.o.	s.o.
5.3.2	Augmenter le nombre moyen d'années d'expérience de travail du nouveau personnel affecté aux vérifications de l'optimisation des ressources.	Nombre moyen d'années d'expérience de travail du personnel visé.	Chaque année, au moins 1 année d'expérience de plus	3	s.o.	s.o.

Tableau 14
Sommaire des résultats liés à l'orientation 5 (suite)

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2009-2010	2009-2010	2008-2009	2007-2008
5.3.3	Développer l'expertise du personnel affecté aux vérifications financières en ce qui a trait aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux Normes canadiennes d'audit (NCA).	Pourcentage du personnel visé recevant une formation adéquate.	Au moins 70% relativement à la formation de base	79%	s.o.	s.o.
			Au moins 30% relativement à la formation spécialisée	30%	s.o.	s.o.
5.4.1	Maintenir la satisfaction des employés concernant l'environnement de travail, la formation et les défis professionnels.	Indice de satisfaction des employés à l'égard des aspects visés.	Au moins 8 sur 10 d'ici 2011-2012	s.o.	8 sur 10	s.o.
5.4.2	Diminuer l'impact environnemental des activités de l'organisation grâce à des mesures d'écologisation.	Nombre de mesures mises en œuvre.	2 nouvelles mesures	2	4	–

5.1 Une préoccupation constante à l'égard de la qualité des travaux

En plus des diverses mesures prises en matière tant de recrutement et de formation que de soutien aux équipes de vérification, une évaluation régulière de nos travaux de vérification est effectuée. En effet, l'évaluation régulière du respect des critères pertinents lors des vérifications financières et des vérifications de l'optimisation des ressources (**objectif 5.1.1**) constitue un bon moyen pour maintenir la qualité de nos travaux.

Pour ce faire, des révisions a posteriori sont effectuées à l'interne ou par des partenaires externes. En 2009-2010, l'Ordre des comptables agréés du Québec a procédé à une inspection quant au respect des normes de certification de l'ICCA (vérification financière et optimisation des ressources). Le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre a confirmé que le Vérificateur général a respecté ces normes. Les travaux menés par le Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) relativement à la VOR et ceux effectués à l'interne ont également conclu au respect des normes.

Les vérificateurs législatifs canadiens ont mis en place des mesures de vérification par leurs pairs. De 2005 à 2010, le Bureau du vérificateur général du Canada a examiné quatre de nos dossiers de vérification financière et deux de VOR ; pour ces examens, il a conclu que les normes de certification de l'ICCA ont été respectées par le Vérificateur général.

5.2 Des efforts soutenus en matière d'économie, d'efficience et d'efficacité

Le Vérificateur général se fait un devoir de déployer des efforts soutenus pour atteindre ses objectifs en termes d'efficience, d'économie et d'efficacité. Toutefois, la réalisation d'une vérification comporte de nombreux impondérables liés notamment à la disponibilité des personnes clés travaillant dans les entités vérifiées, à celle de l'information requise et à l'évolution du contexte en cours de vérification.

Premièrement, nous nous sommes donné comme objectif de consacrer moins d'heures de travail que l'année précédente pour réaliser les interventions de vérification financière ayant un historique de 3 ans ou plus (**objectif 5.2.1**). Pour 2009-2010, nous souhaitions que 50 p. cent de ces interventions soient effectuées avec une économie d'heures de travail de 5 p. cent. La cible a été presque atteinte. En fait, nous avons accompli 21 des 43 missions visées (49 p. cent) en faisant cette économie. La réduction du nombre d'heures est de plus de 6000, dont près de 38 p. cent se rapportent au mandat de la Société des loteries du Québec (Loto-Québec). Notons que, pour l'ensemble des mandats visés, la réduction nette a été de 2300 heures. Pour la dernière année du *Plan stratégique 2009-2012*, cette cible ne sera cependant plus prise en compte, étant donné l'entrée en vigueur de nouvelles normes comptables et de vérification, lesquelles vont requérir des heures additionnelles de travail.

D'autre part, il n'y a pas de données comparatives pour cet objectif puisque, dans les années précédentes, nous avions plutôt comme cible de réduire de 10 p. cent les heures de travail, étant donné l'implantation d'une nouvelle méthodologie et l'informatisation de nos dossiers de vérification.

Deuxièmement, nous désirons limiter l'augmentation des honoraires pour les vérifications financières confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé (**objectif 5.2.2**). Les honoraires relatifs aux sept contrats renouvelés au cours de 2009-2010 ont diminué de 6 p. cent par rapport aux coûts moyens des contrats antérieurs pour les mêmes vérifications. Ce taux est au-delà de la cible que nous nous étions fixée, soit une hausse moyenne inférieure ou égale au pourcentage d'augmentation de notre budget annuel (2 p. cent).

Enfin, nous prêtons attention au respect des prévisions concernant les heures de travail requises pour mener à terme les vérifications de l'optimisation des ressources (**objectif 5.2.3**). En 2009-2010, une seule des 5 VOR visées (20 p. cent) a été réalisée sans que nous dépassions les heures de travail prévues, alors que notre cible était de 50 p. cent. Pour les 4 autres, le dépassement varie de 3 à 24 p. cent, soit un total de 1600 heures. Les principales causes de ces dépassements concernent les modifications dans l'affectation du personnel, les difficultés quant à l'obtention de documents et à la validation des constats ainsi que l'ajout de travaux au cours de la vérification. Diverses initiatives seront entreprises afin d'atteindre notre cible au cours des prochaines années.

Toutes les vérifications n'ont pas été prises en compte dans le calcul de l'indicateur puisque le nouveau processus relatif à l'établissement des budgets a été mis en place lorsque certaines vérifications étaient en cours. L'objectif étant nouveau, aucune donnée comparative n'est présentée.

Par ailleurs, si nous utilisons la même base que le Bureau du vérificateur général du Canada pour nous comparer, c'est-à-dire que les heures pour réaliser une vérification ne dépassent pas de plus de 15 p. cent celles prévues, notre résultat est de 80 p. cent, comparativement à 90 p. cent pour le Bureau en 2008-2009.

5.3 Des connaissances diversifiées et une expertise de pointe

L'envergure du champ d'action du Vérificateur général requiert que les personnes affectées à la VOR aient des connaissances poussées dans différents domaines.

Par conséquent, en vue d'accroître l'expertise du personnel affecté aux VOR, l'embauche d'au moins deux spécialistes dans les domaines de l'éducation, de la gestion de projets, de la santé et du transport est prévue d'ici 2011-2012 (**objectif 5.3.1**). Au cours de 2010-2011, nous solliciterons des candidats dans ces nouveaux domaines en vue d'atteindre notre objectif.

D'autre part, parce que les travaux du Vérificateur général consistent à apprécier la gestion exercée à tous les niveaux de l'Administration et, de ce fait, impliquent des tâches complexes, il est essentiel que les équipes puissent compter sur le savoir-faire de professionnels cumulant plusieurs années d'expérience et détenant une formation dans des disciplines variées.

Dans cet esprit, nous visons à augmenter le nombre moyen d'années d'expérience du nouveau personnel affecté aux VOR (**objectif 5.3.2**) afin d'accroître la moyenne d'expérience du personnel réalisant des VOR. Au 31 mars 2009, le personnel affecté à ce type de travaux avait en moyenne 14 années d'expérience. Au cours de 2009-2010, le nouveau personnel affecté à la VOR avait en moyenne 17 ans d'expérience. Nous avons donc dépassé notre cible fixée à une année d'expérience de plus pour chaque année visée par le *Plan stratégique 2009-2012*.

Nous visons aussi à développer l'expertise du personnel affecté aux vérifications financières en ce qui a trait aux IFRS et aux NCA (**objectif 5.3.3**). Au 31 mars 2010, 79 p. cent du personnel avait reçu la formation de base à cet égard alors que 30 p. cent avait suivi la formation spécialisée concernant les IFRS. Nous avons donc atteint les cibles que nous nous étions fixées par rapport à cette formation.

En 2009-2010, notre personnel a consacré en moyenne 8 jours à la formation (10 en 2008-2009). En 2008-2009, la formation additionnelle était liée notamment à l'application des IFRS pour le personnel de vérification et à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements d'application.

D'ailleurs, conformément à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, la proportion de la masse salariale affectée à la formation pour l'année civile 2009 a atteint 4,2 p. cent, tout comme en 2008. L'exigence légale est de 1 p. cent.

5.4 Un milieu de travail stimulant et respectueux de l'environnement

Conscient que des employés motivés sont indispensables à l'accomplissement de sa mission, le Vérificateur général a à cœur de leur offrir un environnement de travail stimulant qui leur permet d'exploiter au mieux leurs talents. C'est pourquoi un sondage portant notamment sur ces aspects sera effectué d'ici 2011-2012 auprès des employés (**objectif 5.4.1**).

Le plus récent sondage auprès du personnel a été fait en 2008-2009 et le taux de participation a été de 96 p. cent. Le résultat obtenu, soit près de 8 sur 10, se comparait favorablement au résultat d'autres grandes entreprises (7 sur 10 pour 2006-2009). Cet exercice a fait ressortir, d'une part, les forces de notre organisation en ce qui a trait au soutien offert par les gestionnaires au personnel ainsi qu'à l'autonomie et à la qualité des travaux. D'autre part, des améliorations devaient être apportées aux communications avec les membres du personnel. Au cours de 2009-2010, des rencontres ont eu lieu avec ceux-ci afin de déterminer les actions à accomplir à cet égard. Des initiatives seront entreprises dans ce sens en 2010-2011.

Enfin, dans le respect des valeurs qu'il prône, le Vérificateur général cherche à diminuer l'impact environnemental de ses activités au moyen de mesures d'écologisation (**objectif 5.4.2**). Au cours de 2009-2010, deux mesures ont été mises en place, soit l'installation de la collecte multimatière et l'ajout par le comité d'écocivisme d'une rubrique dans l'intranet visant à sensibiliser l'ensemble du personnel et l'organisation à l'adoption de gestes plus responsables, et ce, dans le respect des principes de développement durable. L'an dernier, quatre mesures avaient été instaurées, à savoir l'achat de papier recyclé à 100 p. cent, la priorisation de la location de véhicules non énergivores et de la location de chambres d'hôtel « Clé verte », la mise en place d'un comité d'écocivisme.

Développement durable

L'entrée en vigueur de la *Loi sur le développement durable* en avril 2006 a mené le Vérificateur général à publier en décembre 2007 son premier plan d'action en développement durable, qui couvrait les années 2008 et 2009. Ce plan avait pour objet d'organiser les activités du commissaire et d'exposer la position du Vérificateur général par rapport à la loi. En effet, bien que l'organisation ne soit pas assujettie aux exigences de cette loi, elle entend apporter sa contribution à l'atteinte d'un développement plus durable tout en assurant l'indépendance de sa fonction.

Au cours de la dernière année, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre plan d'action en développement durable. Ce plan d'action a été approuvé par le Vérificateur général avant l'adoption de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, ce qui explique qu'il n'était pas totalement en lien avec celle-ci. Le plan d'action devait initialement se terminer le 31 décembre 2009, mais nous en avons reporté l'échéance au 31 mars 2010. Nous voulions ainsi, d'une part, faciliter l'arrimage avec la reddition de comptes annuelle de l'organisation et, d'autre part, donner le temps au commissaire au développement durable récemment entré en fonction de prendre en charge le mandat qui lui a été confié.

Les résultats sommaires de la mise en œuvre de ce plan sont les suivants :

- des 15 cibles qui avaient été établies initialement, 10 ont été atteintes ;
- des cibles restantes, 4 n'ont pas été atteintes ou leur mesure n'a pas permis d'en apprécier objectivement le degré d'atteinte ;
- l'autre cible n'a pas été maintenue, compte tenu de l'échéancier gouvernemental concernant la reddition de comptes relative aux plans d'action de développement durable des entités assujetties.

L'annexe 7 fournit les résultats détaillés pour ce qui est des objectifs, des indicateurs et des cibles.

Depuis lors, le Vérificateur général a adopté le *Plan stratégique 2009-2012*. Ce plan contient quatre objectifs directement en lien avec la démarche de développement durable. Il s'agit des objectifs suivants :

- Sensibiliser les parlementaires au concept et aux principes de développement durable (2.2.1) ;
- Apprécier la reddition de comptes des entités relativement à leur plan d'action de développement durable (3.3.1) ;
- Intégrer les principes établis par la *Loi sur le développement durable* dans les critères d'évaluation relatifs aux vérifications de l'optimisation des ressources (4.2.1) ;
- Diminuer l'impact environnemental de nos activités grâce à des mesures d'écologisation (5.4.2).

Un état de situation pour chacun de ces objectifs est décrit dans la section appropriée. En outre, au moment de produire le présent rapport, le plan d'action de développement durable pour la période 2010 à 2013 était en cours d'élaboration. Ce plan s'arrimera à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* dans la mesure où la mission de l'organisation le permet et il sera complémentaire au *Plan stratégique 2009-2012* du Vérificateur général. Le plan 2010-2013 sera mis en œuvre à compter de l'automne 2010.

Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la *Loi sur le développement durable*, le gouvernement, par l'entremise du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a développé 10 indicateurs de performance administrative auxquels il a associé 9 cibles de résultats. Nous avons examiné la mesure dans laquelle les actions du Vérificateur général du Québec lui permettent de contribuer à l'atteinte des 8 cibles qui peuvent s'appliquer à l'organisation.

Ainsi, six de ces cibles sont déjà atteintes, soit celles portant sur les volets suivants :

- participation des entités aux activités incontournables ;
- appropriation par les entités des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projets ;
- sensibilisation du personnel à la démarche de développement durable ;
- intégration par les entités de leur bilan de développement durable dans leur rapport annuel de gestion ;
- réalisation des objectifs environnementaux nationaux ;
- adoption de pratiques d'acquisition écoresponsables.

Pour ce qui est des deux autres cibles, des travaux sont en cours pour tenter de contribuer à leur atteinte à l'intérieur de l'échéancier gouvernemental. Il s'agit des cibles associées aux éléments suivants :

- acquisition par le personnel d'une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières ;
- adoption d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale.

Exigences législatives ou gouvernementales

Programmes d'accès à l'égalité

Le gouvernement a mis en place différents programmes destinés à faciliter l'accès de la fonction publique à une diversité de personnes. Le tableau 15 illustre la situation chez le Vérificateur général quant aux programmes d'accès à l'égalité. L'écart par rapport aux objectifs gouvernementaux découle du fait que, parmi les personnes déclarées aptes à occuper les postes visés, il y en a peu qui appartiennent aux groupes cibles. Toutefois, les embauches des deux dernières années nous ont permis d'améliorer nos résultats en ce qui a trait à la représentativité des personnes des communautés culturelles, anglophones et autochtones.

Tableau 15
État de la situation – Programmes d'accès à l'égalité (en pourcentage)

	Objectif gouvernemental	Résultats		
	2009-2010	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Représentativité*				
Communautés culturelles, anglophones et autochtones	9,0	6,3	5,0	3,7
Personnes handicapées	2,0	0,8	0,8	0,8
Taux d'embauche**				
Communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées	25,0	10,9	11,3	16,3

* Seul le personnel permanent a été considéré dans le calcul.
** Le personnel occasionnel, les étudiants et les stagiaires ont été inclus dans le calcul.

Au 31 mars 2010, la représentation féminine chez le Vérificateur général était de 63 p. cent, soit 2 points de pourcentage de moins que l'année précédente. En fait, des 38 personnes qui sont parties au cours de l'année, 27 étaient des femmes ; quant aux personnes embauchées (33), plus de la moitié étaient des femmes. Le tableau 16 présente la répartition du personnel féminin par catégories d'emplois.

Tableau 16
Représentation féminine (en pourcentage)

Catégories d'emplois	2009-2010	2008-2009	2007-2008	Fonction publique 2007-2008*
Cadres	41	43	40	37
Professionnels	65	67	70	46
Techniciens et personnel de bureau	79	80	86	70

* Ce sont les données disponibles les plus récentes.

Protection des renseignements personnels

Différentes mesures assurent la protection des renseignements personnels. L'accès aux bureaux du Vérificateur général est sécurisé, tant à Montréal qu'à Québec. De plus, les dossiers du personnel sont conservés au Service des ressources humaines, ce qui limite leur accessibilité. Pour ce qui est des données confidentielles contenues dans les dossiers de vérification, le Vérificateur général applique les techniques de protection appropriées, comme le cryptage des ordinateurs portables et l'utilisation de contrôles d'accès. Quant aux demandes d'accès à l'information, le Vérificateur général a reçu six demandes, soit trois de plus que l'an dernier, auxquelles il a répondu dans le respect des exigences légales.

États financiers vérifiés

Le Vérificateur général est financé par des crédits parlementaires annuels. Comme les états financiers sont dressés de façon à respecter les PCGR du Canada, les produits présentés dans l'état des résultats diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. En effet, une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou futurs.

Selon nos états financiers, les charges totales de l'exercice se chiffrent à 24,0 millions de dollars, soit une hausse de 2 p. cent par rapport à l'année précédente.

En ce qui a trait à la rémunération, la hausse de 941 000 dollars s'explique par l'augmentation des salaires de 2 p. cent, comme cela est prévu dans les conditions de travail des employés de la fonction publique québécoise, les coûts liés aux avancements d'échelon (1 p. cent) et la révision du traitement du personnel d'encadrement et de direction (1 p. cent). De plus, un poste de vérificateur général adjoint a été ajouté pour combler un besoin en vérification financière. Au cours de l'année précédente, les travaux avaient été effectués par une ressource externe. Notons que les ressources humaines représentent cette année 78 p. cent des dépenses du Vérificateur général, soit trois points de pourcentage de plus que l'année précédente.

Pour ce qui est des services professionnels et administratifs, la hausse de 136000 dollars (10 p. cent) par rapport à l'année précédente s'explique notamment par l'embauche de personnel contractuel pour participer aux travaux liés à la réalisation de nouvelles missions de vérification financière dans le secteur de l'éducation. De plus, des dépenses ont été engagées pour procéder à l'inspection professionnelle cyclique effectuée par l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Quant aux services de vérification financière, ils représentent les sommes versées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé pour les missions de vérification qui leur ont été confiées par le Vérificateur général. La réduction de 544000 dollars (46 p. cent) provient principalement des honoraires qui ont été versés pour la vérification des agences de la santé et des services sociaux en 2008-2009.

Pour ce qui est des autres dépenses, c'est-à-dire les frais liés aux droits d'auteur et aux licences, aux déplacements, aux communications, aux services d'impression et de publication, aux loyers, aux fournitures ainsi qu'à l'entretien, elles sont demeurées stables.

Le 30 juin 2010

Rapport de la direction

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les hypothèses. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financier fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux règlements qui le régissent.

Le cabinet de comptables agréés Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L. a procédé à la vérification des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Les vérificateurs externes peuvent, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne leur vérification.

Renaud Lachance, FCA
Vérificateur général du Québec

Lucie Roy, CA
Directrice de l'administration
et de la reddition de comptes

Le 30 juin 2010

Rapport des vérificateurs

Aux membres de l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2010 et les états des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Vérificateur général du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les sommes présentées à ces états financiers ont été dépensées aux fins pour lesquelles l'Assemblée nationale les avait affectées et de la façon prescrite par les lois, règlements, directives et règles en vigueur. Ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.a.l.[1]

Comptables agréés

1. CA auditeur permis n° 11564.

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Produits (note 3)	**23 990**	**24 738**
Charges		
Rémunération		
Traitements et avantages sociaux	18 332	17 374
Autre rémunération	360	377
	18 692	**17 751**
Fonctionnement		
Services professionnels et administratifs	1 531	1 395
Services de vérification financière	636	1 180
Droits d'auteurs et licences	592	582
Frais de déplacement	500	546
Communications	196	195
Services d'impression et de publication	237	231
Loyers, taxes et électricité	873	853
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	195	193
Fournitures	128	170
Amortissement des immobilisations corporelles	390	379
Entretien	20	42
	5 298	**5 766**
	23 990	**23 517**
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	**–**	**1 221**
Produits reportés pour le fonctionnement (note 7)	–	(1 221)
Excédent des produits sur les charges	**–**	**–**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan
au 31 mars 2010
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Actif		
À court terme		
Droits de caisse	1 245	2 444
Créances	14	30
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 4)	2 547	2 366
	3 806	**4 840**
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt ni modalités d'encaissement (note 4)	3 531	3 504
Immobilisations corporelles (note 5)	1 021	1 150
	8 358	**9 494**
Passif		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 6)	3 806	3 619
Produits reportés pour le fonctionnement (note 7)	–	1 221
	3 806	**4 840**
Provision pour congés de maladie (note 8)	3 531	3 504
Produits reportés pour les immobilisations corporelles (note 9)	1 021	1 150
	8 358	**9 494**

Engagements (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Vérificateur général du Québec

Renaud Lachance, FCA
Vérificateur général du Québec

Lucie Roy, CA
Directrice de l'administration
et de la reddition de comptes

Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2010

(en milliers de dollars)

	2010	2009
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	–	–
Éléments sans incidence sur les droits de caisse :		
Virement des produits reportés pour les immobilisations corporelles	(390)	(379)
Amortissement des immobilisations corporelles	390	379
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Créances	16	–
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	(208)	(367)
Charges à payer et frais courus	177	219
Produits reportés pour le fonctionnement	(1 221)	818
Provision pour congés de maladie	27	(23)
Crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	261	324
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	**(948)**	**971**
Activité d'investissement		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(251)	(277)
(Diminution) Augmentation des droits de caisse	**(1 199)**	**694**
Droits de caisse au début	**2 444**	**1 750**
Droits de caisse à la fin	**1 245**	**2 444**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires
31 mars 2010
(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ses vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève. Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujetti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Vérificateur général du Québec utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Droits de caisse

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de caisse représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du Fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Notes complémentaires
31 mars 2010
(en milliers de dollars)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Développement informatique	10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est imputée aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Produits reportés pour le fonctionnement

Les crédits parlementaires inutilisés peuvent être reportés à l'exercice subséquent. Ce report doit être autorisé par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Produits reportés pour les immobilisations corporelles

Les crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et virés aux produits, selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles qu'ils financent.

Notes complémentaires
31 mars 2010
(en milliers de dollars)

Services reçus sans frais

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et il n'est pas présenté aux résultats de l'exercice.

3. Produits

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Les produits présentés aux résultats de l'exercice sont comptabilisés en fonction des principes comptables généralement reconnus du Canada et diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou futurs.

	2010	2009
Crédits parlementaires		
Initiaux	24 742	24 295
Réalloués de l'exercice antérieur	1 221	403
Supplémentaires de l'exercice courant*	13	8
D'exercices futurs	70	8
	26 046	**24 714**
Utilisés pour les immobilisations corporelles	(261)	(324)
Virement des produits reportés - immobilisations corporelles	390	379
Périmés	(2 185)	(31)
	23 990	**24 738**

* Le Vérificateur général du Québec a obtenu des crédits parlementaires supplémentaires de 12 500 $ (2009 : 8 000 $) pour l'embauche de personnel étudiant.

4. À recevoir du Fonds consolidé du revenu

	2010	2009
À court terme		
Traitements et avantages sociaux	2 547	2 366
À long terme		
Congés de maladie	3 531	3 504
	6 078	**5 870**

Notes complémentaires
31 mars 2010
(en milliers de dollars)

5. Immobilisations corporelles

	2010			2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	1 355	904	451	587
Matériel et équipement	979	926	53	82
Équipement informatique et logiciels	1 934	1 507	427	387
Développement informatique	100	10	90	94
	4 368	**3 347**	**1 021**	**1 150**

	2010	2009
Budget initial d'immobilisations corporelles	355	355
Acquisitions de l'exercice	(261)	(324)
Crédits parlementaires périmés	(94)	(31)
	–	–

Des acquisitions d'immobilisations corporelles sont incluses dans les charges à payer et frais courus pour 106 000 $ (2009 : 96 000 $).

6. Charges à payer et frais courus

	2010	2009
Fournisseurs et autres	775	766
Traitements	1 080	952
Provision pour vacances	1 951	1 901
	3 806	**3 619**

7. Produits reportés pour le fonctionnement

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, aucun crédit parlementaire n'a été reporté par le Vérificateur général du Québec, avec l'approbation du Bureau de l'Assemblée nationale. Au 31 mars 2009, il avait reporté 1 221 000 $.

	2010	2009
Solde au début	1 221	403
Crédits parlementaires reportés	–	1 221
Virement aux produits de l'exercice	(1 221)	(403)
Solde à la fin	**–**	**1 221**

8. Provision pour congés de maladie

Le Vérificateur général du Québec dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie tel que prévu par les conditions de travail des employés non syndiqués du gouvernement. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement d'une journée par mois (douze jours par année). Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi, décès).

Le personnel d'encadrement n'accumule pas de journée de maladie. Toutefois, il conserve les banques qu'il a accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à sa retraite, cessation d'emploi ou décès.

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée à 50 % en un seul versement et sujet à un maximum global de soixante-six jours.

À la retraite, les individus peuvent, outre la condition ci-haut mentionnée, utiliser un jour à la fois, en congé de préretraite, leurs journées de maladie accumulées jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2010	2009
Solde au début	3 504	3 527
Charges de l'exercice	355	278
Prestations versées au cours de l'exercice	(328)	(301)
Solde à la fin	**3 531**	**3 504**

Évaluation

Le programme d'accumulation de congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2010 :

	2010	2009
Taux d'indexation	2,5 %	2 %
Taux d'actualisation	2,94 % à 5,14 %	2,53 % à 5,43 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	18 ans	15 ans

9. Produits reportés pour les immobilisations corporelles

	2010	2009
Solde au début	1 150	1 205
Crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	261	324
Virement aux produits de l'exercice	(390)	(379)
Solde à la fin	**1 021**	**1 150**

Notes complémentaires
31 mars 2010
(en milliers de dollars)

10. Engagements

Le Vérificateur général du Québec a des contrats de services professionnels et loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation expirant de janvier 2011 à août 2014. Les engagements futurs s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars 2011	1 442
2012	1 123
2013	456
2014	168
2015	68
	3 257

11. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle comptable commun, n'est pas présenté à l'état des résultats.

Annexe 1 – Liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* ayant produit des états financiers vérifiés

Cette liste énumère les entités dont les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010 (incluant les covérifications). Elle énumère aussi les entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* dont les états financiers ont été vérifiés par un autre vérificateur, d'après les renseignements figurant dans nos dossiers. Les nouvelles entités par rapport à la liste relative à l'exercice précédent sont en gras.

Sont exclues de la liste :

- les entités qui ont commencé leurs activités au cours de l'exercice et qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés ;
- les entités inactives ;
- les filiales ou sociétés administrées qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés ;
- les entités dont les dépenses ont été prises en charge par les ministères à même le Fonds consolidé du revenu et qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés ;
- les organismes du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation dont les états financiers n'ont pas fait l'objet d'un rapport du Vérificateur général. La liste de ces organismes figure à l'annexe 3 du chapitre 2 du *Rapport du Vérificateur général du Québec déposé à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010 – Vérification de l'information financière et autres travaux connexes.*

Les états financiers de la plupart des organismes et entreprises du gouvernement (exception faite des filiales et des sociétés qu'ils administrent) paraissent dans la publication annuelle du ministère des Finances intitulée *États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec.*

Organismes publics selon l'article 3 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Fondation Jean-Charles-Bonenfant
- Gouvernement du Québec
  Fonds administrés (3) :
  - Direction principale des biens non réclamés
  - Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
  - Fonds en fidéicommis

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Agence des partenariats public et privé du Québec
- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
- **Centre de la francophonie des Amériques**
- Centre de services partagés du Québec
- Comité Entraide – secteurs public et parapublic
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- Commission de la capitale nationale du Québec
- Commission de la santé et de la sécurité du travail
  Fonds administré :
  - Fonds de la santé et de la sécurité du travail

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés (suite)

- Commission des lésions professionnelles
- Commission des normes du travail
- Commission des relations du travail
- Conseil de gestion de l'assurance parentale
  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance parentale
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
- Corporation d'urgences-santé
- Curateur public du Québec
- École nationale des pompiers du Québec
- Fonds d'aide aux recours collectifs
- Fonds de la recherche en santé du Québec
- Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
- Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
- Héma-Québec
- Institut de la statistique du Québec
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Institut national de santé publique du Québec
- La Financière agricole du Québec[1]
  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
- Musée d'Art contemporain de Montréal
- Musée de la civilisation
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
- Office des professions du Québec
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Régie de l'assurance maladie du Québec
  Fonds administré :
  - Fonds de l'assurance médicaments
- Régie des installations olympiques
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Services Québec
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société des traversiers du Québec
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
- Société d'habitation du Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Société du Grand Théâtre de Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal
- Société immobilière du Québec
- Société québécoise d'assainissement des eaux
- Tribunal administratif du Québec

États financiers vérifiés par le Vérificateur général et un autre vérificateur (covérification) :

- Investissement Québec[2]
  Filiale :
  - La Financière du Québec
- Société de l'assurance automobile du Québec
  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance automobile du Québec

1. Cet organisme contrôle une filiale figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiale de La Financière agricole du Québec ».
2. Cet organisme contrôle cinq autres filiales figurant dans la liste des entreprises du gouvernement, dont quatre dans la section présentant celles dont les états financiers ont été vérifiés par un autre vérificateur.

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés (suite)

États financiers vérifiés par un autre vérificateur :

- Commission des services juridiques
  Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'établissement de détention (18) :
  - d'Amos
  - de Baie-Comeau
  - de Chicoutimi
  - de Hull
  - de Montréal (Bordeaux)
  - de New-Carlisle
  - de Québec (secteur féminin)
  - de Québec (secteur masculin)
  - de Rimouski
  - de Rivière-des-Prairies
  - de Roberval
  - de Saint-Jérôme
  - de Sept-Îles
  - de Sherbrooke
  - de Sorel
  - de Trois-Rivières
  - de Valleyfield
  - Maison Tanguay
- Office Québec Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse
- Société nationale de l'amiante
- Société nationale du cheval de course[3]

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Agence de l'efficacité énergétique
- Agence métropolitaine de transport
- Autorité des marchés financiers
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Centre de recherche industrielle du Québec
- Commission de la construction du Québec
- Corporation d'hébergement du Québec
- École nationale de police du Québec

Filiale de La Financière agricole du Québec[4] :

- Capital Financière agricole inc.

Filiale d'Investissement Québec[4] :

- IQ FIER inc.

- Financement-Québec
- Fondation de la faune du Québec
- Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
- Immobilière SHQ
- Régie de l'énergie
- Société de développement de la Baie James
- Société de financement des infrastructures locales du Québec
- Société des établissements de plein air du Québec
- Société des loteries du Québec (Loto-Québec)
  Filiale :
  - La Société des bingos du Québec inc.
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Société Innovatech du Grand Montréal
- Société Innovatech du sud du Québec
- Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
- Société Innovatech Régions ressources
- Société québécoise de récupération et de recyclage
- Société québécoise d'information juridique

États financiers vérifiés par le Vérificateur général et un autre vérificateur (covérification) :

- Société des alcools du Québec
- Société générale de financement du Québec

3. Les états financiers vérifiés n'avaient pas été produits au 31 mars 2010.
4. La société mère figure dans la liste des organismes du gouvernement.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

États financiers vérifiés par un autre vérificateur:

Filiales d'Investissement Québec[4] (4):

- 9037-6179 Québec inc.
- 9071-2076 Québec inc.
- 9109-3294 Québec inc.
- IQ Immigrants Investisseurs inc.

Filiales et sociétés administrées canadiennes de la Caisse de dépôt et placement du Québec[5] (39):

- Cadbridge Investors LP
- Cadim inc.
- CDP Capital-Technologies Fonds américain 2002, S.E.C.
- CDP Financière inc.
- **CDP Genstar Mezzanine Opportunities, L.P.**
- Financière Équidim inc.
- Fonds de Résidences Maestro, S.E.C.
- Fonds de Résidences Maestro II, S.E.C.
- Fonds de Résidences Maestro III, S.E.C.
- **Fonds de Résidences Maestro IV, S.E.C.**
- **Fonds de Résidences Maestro V, S.E.C.**
- **Fonds de Résidences pour Étudiants Maestro I, S.E.C.**
- Gestion Sodémex inc.
- Ivanhoé Cambridge inc.
- Ivanhoé Cambridge II inc.
- MCAP Commercial Limited Partnership
- Northstar Hospitality Limited Partnership
- Noverco inc.
- **Place Vertu Properties Limited**
- **Place Vertu S.E.N.C.**
- Presima inc.
- S.E.C. 901 Square Victoria
- S.E.C. Maestro
- SITQ É.U. inc.
- SITQ É.U., S.E.C.
- SITQ Industriel III inc.
- SITQ International inc.
- **SITQ Investgroupe Deux-PF inc.**
- **SITQ Investgroupe Un inc.**
- SITQ Mexique inc.
- SITQ National inc.
- SITQ Placements inc.
- **SITQ Proprio US S.E.C.**
- SITQ Vancouver inc.
- Société Aéroportuaire Britannia, S.E.C.
- **Société en Commandite 901 Square Victoria**
- Sodémex, S.E.C.
- Sodémex II, S.E.C.
- Trencap, S.E.C.

Filiales et sociétés administrées étrangères de la Caisse de dépôt et placement du Québec[5] (66):

nombre[6] par pays

• Allemagne	16
• Belgique	4
• Bermudes (territoire d'outre-mer du Royaume-Uni)	1
• Brésil	3
• États-Unis	15
• France	11
• Îles Cayman	4
• Île Maurice	3
• Inde	2
• Luxembourg	3
• Pays-Bas	2
• Royaume-Uni (Angleterre)	1
• Russie	1

- Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal
- Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill)
- Fondation universitaire de l'Université de Montréal
- Fondation universitaire de l'Université du Québec
- Hydro-Québec[5]

  Filiales et sociétés administrées canadiennes (15):
  - Betsiamites, S.E.C.

4. La société mère figure dans la liste des organismes du gouvernement.
5. Les filiales ou les sociétés administrées de cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2008, telle que consignée dans nos dossiers.
6. Le nombre de filiales et sociétés administrées étrangères de cette entreprise est passé de 49 à 66.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

- Chute Bell, S.E.C.
- Gestion Production HQ inc.
- HQI Australie inc. (Québec)
- HQ Puno Limited
- Hydro-Québec IndusTech inc.
- Hydro-Québec International inc.
- Hydro-Québec ValTech inc.
- La Compagnie d'électricité Shawinigan
- Marketing d'Énergie HQ inc.
- Nattrans Limited
- Sept-Chutes, S.E.C.
- Société d'énergie de la Baie James
- Société de Transmission Électrique de Cedars Rapids ltée
- TM4 inc.

  Filiales étrangères :
  - 4 aux États-Unis
- Office franco-québécois pour la jeunesse

Filiales de la Société générale de financement du Québec[5] (6) :

- Albecour inc.
- C.D.M.V. inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- Gestion forestière Lacroix inc.
- Rexforêt inc.
- SOQUEM inc.

Entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
- Centre de santé et de services sociaux Pierre-Boucher
- Centre montérégien de réadaptation
- Collège de Maisonneuve
- Collège d'enseignement général et professionnel de Sainte-Foy
- Commission scolaire des Navigateurs
- Commission scolaire des Samares

Autres entités

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Cautionnements individuels des agents de voyages[7]
- Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages[7]
- Société du port ferroviaire de Baie-Comeau–Hauterive (SOPOR)

5. Les filiales ou les sociétés administrées de cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2008, telle que consignée dans nos dossiers.

7. Cette entité ou ce fonds est administré par l'Office de la protection du consommateur.

Répartition
Sommaire des entités dont les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec (VGQ) ou par un autre vérificateur

	2009-2010			2008-2009			2007-2008		
	VGQ*	Autre	Total	VGQ*	Autre	Total	VGQ*	Autre	Total
Organismes publics et fonds administrés	5	–	**5**	6	–	**6**	7	–	**7**
Organismes du gouvernement et fonds administrés	58	22	**80**	73	22	**95**	76	5	**81**
Entreprises du gouvernement et sociétés administrées	29	140	**169**	30	120	**150**	39	129	**168**
Autres entités	11	–	**11**	5	–	**5**	5	–	**5**
Total	**103****	**162**	**265**	**114****	**142**	**256**	**127****	**134**	**261**

* Les entités visées par une covérification sont incluses.
** Certaines entités ont fait l'objet de plus d'une intervention.

Les entités suivantes, qui figuraient dans la liste de l'exercice précédent, ont été retirées :

- Commission de la fonction publique

Agences de la santé et des services sociaux (15) :

- de Chaudière-Appalaches
- de l'Abitibi-Témiscamingue
- de la Capitale-Nationale
- de la Côte-Nord
- de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- de la Montérégie
- de Lanaudière
- de Laval
- de l'Estrie
- de l'Outaouais
- de Montréal
- des Laurentides
- du Bas-Saint-Laurent
- du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Comité de déontologie policière
- Commissaire de l'industrie de la construction
- Commission des transports du Québec

Filiales et sociétés administrées canadiennes de la Caisse de dépôt et placement du Québec

- CDP Capital-Financement
- GSS LA (Canada) inc.
- N-46 Émetteur de Billets A-B inc.
- Première corporation émettrice de TACHC N-45°

Filiales et sociétés administrées étrangères de la Caisse de dépôt et placement du Québec

- 3 entités retirées

Filiales et sociétés administrées canadiennes d'Hydro-Québec

- Gescompro Énergie inc.
- TransÉnergie HQ inc.
- TransÉnergie Technologies inc.

Annexe 2 – Organigramme au 31 mars 2010

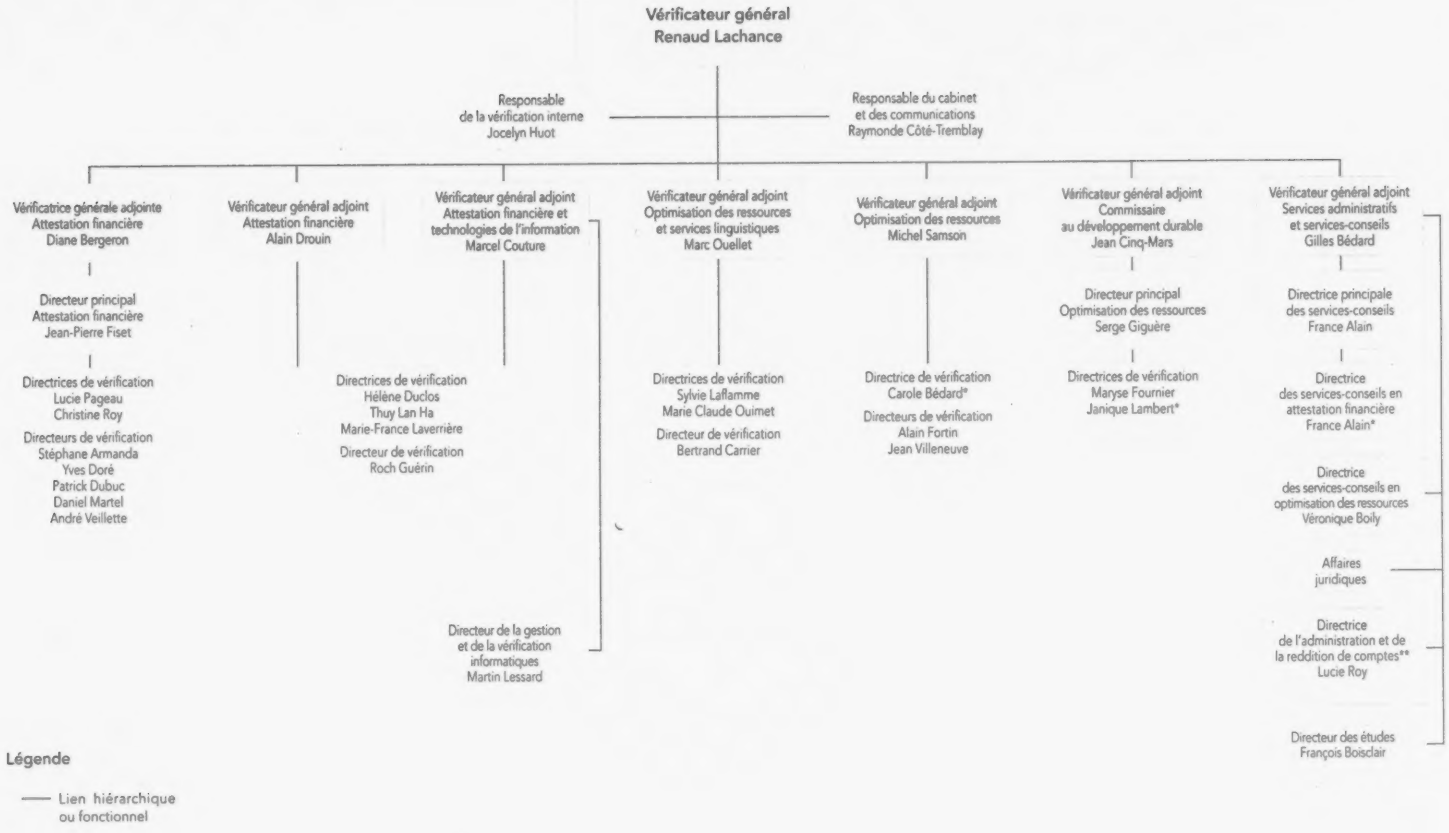

Légende

—— Lien hiérarchique ou fonctionnel

* Il s'agit d'une nomination intérimaire.

** Cette direction inclut le Service des ressources humaines et le Service des ressources financières et matérielles.

Annexe 3 – Interventions relatives à la vérification de l'optimisation des ressources publiées en 2009-2010

Vérifications courantes

- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale : services et subventions aux entreprises
- Mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers
- Soutien aux activités judiciaires dans les palais de justice
- Gestion des centres jeunesse et allocation des ressources
- Ministère des Transports du Québec : gestion des contrats présentant des situations à risque
- Changements démographiques, volet « cadre de gestion et cohérence gouvernementale »
- Maintien de la biodiversité
- Application de la *Loi sur le développement durable* : 2009
- Société de développement des entreprises culturelles

Vigies

- Vigie relative au projet Dossier de santé du Québec
- Vigie relative aux projets de modernisation des centres hospitaliers universitaires de Montréal – Partenariats public-privé

Vérification particulière

- Rapport spécial portant sur le Fonds d'intervention économique régional, volet « fonds régionaux d'investissement »

Suivis de vérifications de l'optimisation des ressources

- Vérification interne au gouvernement du Québec
- Services d'eau et pérennité des infrastructures
- Développement durable au gouvernement du Québec[1]

Autres travaux

- Institut national de santé publique du Québec : vérification relative à la gestion, à la conformité et à la reddition de comptes

1. Ce suivi a été effectué en même temps que la vérification de l'optimisation des ressources portant sur l'application de la *Loi sur le développement durable*.

Annexe 4 – Missions de vérification financière confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé et honoraires professionnels (en dollars)

			Honoraires professionnels assumés par :			
			le Vérificateur général		les entités*	
		Nombre d'interventions	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009
1	Agence de l'efficacité énergétique	1			17 200	20 770
	Agences de la santé et des services sociaux :					
	• de Chaudière-Appalaches		–	38 500		
	• de l'Abitibi-Témiscamingue		–	29 000		
	• de la Capitale-Nationale		–	35 500		
	• de la Côte-Nord		–	20 000		
	• de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine		–	20 000		
	• de la Mauricie et du Centre-du-Québec		–	33 500		
	• de la Montérégie		–	58 500		
	• de Lanaudière		–	38 000		
	• de Laval		–	40 000		
	• de l'Estrie		–	47 000		
	• de l'Outaouais		–	36 000		
	• de Montréal		–	62 500		
	• des Laurentides		–	42 000		
	• du Bas-Saint-Laurent		–	23 000		
	• du Saguenay–Lac-Saint-Jean		–	25 000		
2	Agence des partenariats public et privé du Québec	1			16 800	–
3	Centre de recherche industrielle du Québec	1	25 000	27 500		
	Commissaire de l'industrie de la construction		–	10 000		
4	Commission de la capitale nationale du Québec	1	39 600	39 800		
5	Commission de la construction du Québec	14			310 000	320 650
6	Commission de la santé et de la sécurité du travail	1			372 513	355 000
7	et Fonds de la santé et de la sécurité du travail	1				
8	Commission des lésions professionnelles	1			17 500	17 500
9	Commission des normes du travail	1			17 500	17 500
10	Commission des relations du travail	1		18 500	20 468	
	Commission des transports du Québec		–	20 000		
11	Conseil des arts et lettres du Québec	1	22 000	21 000		
12	Corporation d'urgences-santé	3	49 750	60 190		

* Ces coûts ont été établis à partir des informations figurant dans les dossiers du Vérificateur général.

Annexe 4 – Missions de vérification financière confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé et honoraires professionnels (en dollars) (suite)

			Honoraires professionnels assumés par :			
			le Vérificateur général		les entités*	
		Nombre d'interventions	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009
13	École nationale de police du Québec	1			19 000	–
14	Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	1			15 400	15 000
15	Fonds de la recherche en santé du Québec	1	25 700	25 000		
16	Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	1			4 920	4 800
17	Cautionnements individuels des agents de voyages	1			11 480	11 200
18	Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	1			8 750	8 000
19	Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	1	11 500	11 575		
20	Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	1	11 500	11 575		
21	Héma-Québec	1			71 000	–
22	Institut de la statistique du Québec	1	25 650	24 650		
23	Institut national de santé publique du Québec	1	22 000	22 100		
24	Musée d'Art contemporain de Montréal	1	29 000	28 000		
25	Musée de la civilisation	1	25 000	27 000		
26	Musée national des beaux-arts du Québec	1	30 000	32 000		
27	Office des professions du Québec	1			16 919	15 880
28	Office Québec-Amériques pour la jeunesse	1	11 000	10 000		
29	Régie de l'énergie	1			22 500	–
30	Régie du bâtiment du Québec	1			62 000	60 000
31	Régie du cinéma	1			20 000	18 500
32	Société de développement de la Baie James	1			36 000	34 000
33	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	138 000	136 000		
34	Société des traversiers du Québec	1	25 500	25 000		
35	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	66 500	86 000		
36	Société du Centre des congrès de Québec	1	19 500	19 000		

* Ces coûts ont été établis à partir des informations figurant dans les dossiers du Vérificateur général.

Annexe 4 – Missions de vérification financière confiées à des cabinets d'experts-comptables du secteur privé et honoraires professionnels (en dollars) (suite)

			Honoraires professionnels assumés par :			
			le Vérificateur général		les entités*	
		Nombre d'interventions	2009-2010	2008-2009	2009-2010	2008-2009
37	Société du Palais des congrès de Montréal	1	44 000	42 000		
38	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	1			15 000	12 000
39	Société du port ferroviaire de Baie-Comeau–Hauterive (SOPOR)	1			5 000	4 750
	Société Innovatech du sud du Québec				–	11 500
40	Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	1			20 000	25 500
41	Société québécoise d'information juridique	1			41 250	52 000
42	Tribunal administratif du Québec	1	16 000	16 000		
Total**		**57**	**637 200**	**1 261 390**	**1 141 200**	**1 004 550**

* Ces coûts ont été établis à partir des informations figurant dans les dossiers du Vérificateur général.

** Ces montants représentent les coûts complets de la vérification. Par conséquent, ils diffèrent de ceux figurant dans les états financiers puisque les mandats se réalisent sur deux exercices financiers du Vérificateur général.

Annexe 5 – Informations portant sur les activités d'autres vérificateurs législatifs tirées de leur rapport annuel

Bureau du vérificateur général du Canada (2008-2009)

- Les dépenses totales de fonctionnement pour 2008-2009 se sont élevées à 100,9 millions de dollars. Le tableau A présente leur répartition.

Tableau A
Dépenses de fonctionnement (en millions de dollars)

	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Vérifications de gestion et études	43,7	39,5	44,0
Vérification des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations	33,0	29,6	26,6
Vérification des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	5,2	5,2	4,7
Examens spéciaux des sociétés d'État	7,8	6,8	4,3
Activités de surveillance liées au développement durable et pétitions en matière d'environnement	2,0	3,2	2,8
Évaluations des rapports sur le rendement des agences	0,4	1,0	1,1
Méthodes professionnelles	8,8	7,8	7,5
Total	**100,9**	**93,1**	**91,0**

- Au cours de 2008-2009, le Bureau du vérificateur général du Canada a réalisé environ 108 vérifications d'états financiers, 32 vérifications de gestion et 8 examens spéciaux.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 73 p. cent.
- Des recommandations formulées dans des rapports de vérification de gestion qui ont été déposés quatre ans auparavant, les ministères ont déclaré que 90 p. cent ont été complètement ou en grande partie mises en œuvre. Ces résultats sont tirés de l'information reçue des organisations; celle-ci est fournie volontairement, mais le Bureau l'étudie tout de même pour s'assurer qu'elle concorde avec ce qu'il connaît de l'organisation. Celui-ci juge qu'une période de quatre ans constitue un délai raisonnable pour qu'une organisation mette entièrement en œuvre ses recommandations.
- Le Bureau a terminé 86 p. cent de ses vérifications de 2008-2009 dans les délais fixés.
- Le pourcentage de travaux de vérification de gestion qui ont été effectués dans le nombre d'heures prévues a été de 90 p. cent. Pour les vérifications des états financiers des sociétés d'État fédérales, il a été de 53 p. cent. Il est à noter que, pour respecter le budget, les heures réelles nécessaires pour effectuer une vérification ne doivent pas dépasser de plus de 15 p. cent les heures prévues dans le budget.
- Le Bureau a exprimé 8 réserves sur 108 rapports de vérification des états financiers. Une seule des 9 réserves formulées en 2007-2008 avait été réglée.
- Le Bureau a compté 628 équivalents temps complet au cours de 2008-2009.
- Le taux de maintien en poste du personnel était de 88 p. cent.

- Le Bureau a dû recourir davantage aux services professionnels en vue de gérer la période de pointe de mai et juin.
- Les résultats du sondage auprès des employés en 2008 montrent que 88 p. cent de ceux-ci estiment que le Bureau est un employeur supérieur à la moyenne et qu'il est l'un des meilleurs milieux dans lequel travailler.
- Les comités parlementaires ont examiné 57 p. cent des rapports de vérification de gestion du Bureau. Celui-ci a participé à 35 audiences et séances d'information de comités parlementaires sur une période pendant laquelle le Parlement a siégé 99 jours.
- Les ministres fédéraux doivent répondre aux pétitions en matière d'environnement dans un délai de 120 jours. En 2008-2009, le Bureau a reçu 37 pétitions. Les ministres ont répondu à temps à 83 p. cent des pétitions reçues.

Objectifs et indicateurs

Objectifs	Indicateurs
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les principaux utilisateurs de nos rapports	• Pourcentage des membres de comités parlementaires qui trouvent que nos vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée • Pourcentage des présidents de comités de vérification qui trouvent que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée • Pourcentage des présidents de conseils d'administration qui trouvent que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée
Nos travaux offrent une valeur ajoutée pour les organisations que nous vérifions	• Pourcentage des cadres supérieurs de ministères qui trouvent que nos vérifications de gestion offrent une valeur ajoutée • Pourcentage des cadres supérieurs des sociétés d'État et de grands ministères qui trouvent que nos vérifications des états financiers offrent une valeur ajoutée • Pourcentage des dirigeants de sociétés d'État qui trouvent que nos examens spéciaux offrent une valeur ajoutée
Les principaux utilisateurs de nos rapports sont associés au processus de vérification	• Nombre d'audiences et de séances d'information parlementaires auxquelles nous participons • Pourcentage des vérifications de gestion étudiées par des comités parlementaires
Les principaux utilisateurs de nos rapports et les organisations que nous vérifions donnent suite à nos constatations	• Pourcentage des recommandations de vérifications de gestion en grande partie mises en œuvre quatre ans après leur publication • Pourcentage des recommandations de vérifications de gestion complètement mises en œuvre quatre ans après leur publication • Pourcentage des recommandations des vérifications de gestion complètement ou en grande partie mises en œuvre quatre ans après leur publication • Pourcentage des réserves du rapport de vérification des états financiers précédent qui ont été réglées • Pourcentage des lacunes importantes qui ont été comblées depuis le dernier examen spécial

Objectifs et indicateurs (suite)

Objectifs	Indicateurs
Nos travaux respectent les échéances et le budget	**Respect des échéances** • Pourcentage des rapports de vérifications de gestion terminés avant la date de dépôt prévue indiquée dans le *Rapport sur les plans et les priorités* • Pourcentage des vérifications des états financiers terminées à la date d'échéance fixée par la loi – Sociétés d'État fédérales ayant des échéances fixées par la loi – Autres organisations fédérales ayant des échéances fixées par la loi – Organisations fédérales n'ayant pas d'échéance fixée par la loi – Organisations territoriales • Pourcentage des rapports d'examen spécial remis à la date d'échéance fixée par la loi ou avant cette date **Respect du budget** • Pourcentage des vérifications réalisées dans les limites du budget – Vérifications de gestion – Vérifications des états financiers – sociétés d'État fédérales – Vérifications des états financiers – autres organisations fédérales ayant des échéances fixées par la loi – Vérifications des états financiers – organisations fédérales n'ayant pas d'échéance fixée par la loi – Vérifications des états financiers – organisations territoriales – Examens spéciaux
Nos rapports de vérification sont fiables	• Pourcentage de revues internes des pratiques dont les responsables trouvent que les opinions et les conclusions de nos rapports de vérification sont appropriées et s'appuient sur des éléments probants
Nous offrons un milieu de travail respectueux	• Pourcentage des employés qui trouvent que le Bureau est un employeur supérieur à la moyenne ou l'un des meilleurs milieux où travailler • Pourcentage des membres de la direction qui satisfont à nos exigences linguistiques – vérificateurs généraux adjoints et directeurs principaux – directeurs travaillant dans une région bilingue • Pourcentage de la représentation par rapport à la disponibilité au sein de la population active pour : – les femmes – les personnes handicapées – les Autochtones – les membres d'une minorité visible • Taux de maintien en poste des professionnels de la vérification

Vérificateur général de l'Alberta (2008-2009)

- Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à 22,3 millions de dollars, 79 p. cent ayant été consacrées à la vérification financière et à la mesure de la performance et 21 p. cent, à la VOR.
- En 2008-2009, les coûts liés à l'administration ont représenté 15 p. cent des coûts totaux. Ils se composent de ceux associés au service des ressources humaines, à la formation et au développement, aux technologies de l'information ainsi qu'au service des ressources financières et matérielles.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 65 p. cent.
- Des 42 recommandations faites dans l'année courante, 32 ont été acceptées, soit 77 p. cent.
- Parmi les recommandations formulées avant 2004-2005, 27 n'ont pas encore été appliquées ; pour 26 d'entre elles, les progrès ont été jugés satisfaisants et, pour la dernière, les progrès ont été insatisfaisants.
- Le pourcentage des rapports de vérification qui ont été produits dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier a été de 59 p. cent.
- Le pourcentage de missions de vérification financière et de mesures de la performance supérieures à 200 heures qui ont été terminées sans excéder de plus de 10 p. cent le budget a été de 66 p. cent.
- L'organisation comptait 129 équivalents temps complet en 2008-2009.
- Le taux de roulement pour l'ensemble du personnel a été de 16 p. cent et de 30 p. cent pour le personnel professionnel de niveau supérieur.
- Le fait de recourir à des cabinets privés pour la vérification a coûté 5,2 millions de dollars. Le coût horaire de ces cabinets est environ 30 p. cent plus élevé que le coût à l'interne.
- Un sondage sur la satisfaction des employés est réalisé tous les deux ans. Le résultat obtenu en 2007-2008 a été de 78 p. cent, soit un point de plus que le résultat du précédent sondage.

Objectifs et indicateurs

Objectifs	Indicateurs
Des vérifications indépendantes confirmant la fiabilité et la pertinence des rapports financiers et non financiers transmis à l'Assemblée législative	**Publication de rapports** • Publier notre rapport de vérification sur les états financiers consolidés de la province avant le 30 juin de chaque année. • Publier notre rapport sur les procédés spécifiques de vérification du gouvernement de l'Alberta relativement à l'information sur la performance contenue dans le document *Measuring Up* avant le 30 juin de chaque année. • Pourcentage de rapports de vérification sur les états financiers consolidés des entités au 31 mars de chaque exercice que nous publions avant le 15 juillet de chaque année. • Pourcentage de rapports de vérification des entités (qui ne sont pas comprises dans l'indicateur précédent) que nous publions dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice. • Pourcentage de rapports sur les procédés spécifiques de vérification des ministères relativement à l'information sur la performance, que nous publions avant le 15 septembre de chaque année. **Budget** • Pourcentage de missions de vérification de plus 200 heures réalisées à 10 p. cent près du budget prévu. • Pourcentage des coûts alloués aux missions de vérification de l'optimisation des ressources.
Solutions visant à améliorer les systèmes du gouvernement, y compris les systèmes employés par les entités pour définir et gérer les risques organisationnels	**Recommandations** • Pourcentage de recommandations principales du Vérificateur général acceptées. • Nombre de recommandations principales du Vérificateur général qui n'ont pas été mises en œuvre au cours des trois années suivant leur acceptation. • Conclusion du Conseil canadien des vérificateurs législatifs selon laquelle les pratiques de vérification du Bureau respectent les normes de vérification. **Initiatives organisationnelles** • Pourcentage de députés qui jugent notre travail utile. • Pourcentage d'employés qui sont satisfaits de travailler pour le Bureau. • Pourcentage du personnel qui atteint les cibles relatives aux heures consacrées aux activités principales. • Pourcentage des coûts liés à l'administration par rapport aux coûts totaux du Bureau. • Taux de roulement du personnel. • Taux de réussite des étudiants participant aux programmes de comptabilité professionnelle par rapport au taux moyen national.

Vérificateur général de la Colombie-Britannique (2009-2010)

- En 2009-2010, les dépenses se sont élevées à 15,3 millions de dollars.
- Les heures du personnel de vérification ont été consacrées à la vérification (81 p. cent), à la formation et aux pratiques professionnelles (8 p. cent) ainsi qu'aux rencontres, aux comités et aux ressources humaines (11 p. cent).
- Au cours de 2009-2010, 60 rapports ont été livrés, soit 48 faisant suite à une vérification d'états financiers et 12 à une vérification de la performance.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 72 p. cent.
- Les rapports ayant fait l'objet d'un suivi ont montré que 92 p. cent des recommandations ont été complètement ou en partie appliquées.
- Des missions de vérification, 95 p. cent ont été réalisées à l'intérieur du délai prévu.
- L'organisation comptait en moyenne 118 employés.
- Le taux de roulement s'est élevé à 11 p. cent si l'on exclut les départs à la retraite.
- Selon un sondage effectué auprès des employés, 73 p. cent étaient motivés et inspirés par leur travail.

Indicateurs

- Pourcentage des rapports de vérification sur la performance, qui découlent de questions des membres de l'Assemblée législative et des citoyens de la Colombie-Britannique
- Nombre de vérifications terminées
- Pourcentage des membres de l'Assemblée législative interrogés qui croient que le travail de la dernière année favorise l'efficience et la reddition de comptes du gouvernement
- Pourcentage d'employés motivés et inspirés (« mobilisés ») par leur travail

Bureau du vérificateur général du Manitoba (2009-2010)

- Les dépenses totales ont été de 6,7 millions de dollars.
- Les heures de vérification ont été réparties comme suit: 63 p. cent ont été utilisées pour la vérification financière et 37 p. cent l'ont été pour la VOR et les vérifications spéciales.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 75 p. cent.
- Les rapports ayant fait l'objet d'un suivi ont montré que 84 p. cent des recommandations ont été appliquées.
- L'organisation comptait en moyenne 53 équivalents temps complet.

Objectifs, stratégies et moyens

Objectifs	Stratégies	Moyens
Que notre travail apporte une valeur aux systèmes et pratiques de gestion des entités gouvernementales. Que notre travail fournisse des renseignements pertinents aux députés.	• Présenter à l'Assemblée législative et aux entités gouvernementales des rapports de vérification qui sont conformes aux normes professionnelles tout en étant clairs et compréhensibles. • Présenter des conclusions de vérification justes et équilibrées. • Prodiguer des conseils proactifs et maintenir des relations constructives avec l'entité vérifiée.	• Le processus de contrôle de la qualité. • Un sondage après une vérification. • Des échanges soutenus avec les députés.
Que nos activités internes soient gérées efficacement.	• Maintenir notre capacité professionnelle et être un employeur de choix.	• Compiler le temps alloué au perfectionnement professionnel et à la formation. • Un sondage sur la satisfaction des employés a été réalisé en février 2010. • Nombre d'étudiants inscrits à un programme de comptabilité qui réussissent l'examen pour devenir comptables agréés. • Le processus de contrôle de la qualité (y compris nos processus opérationnels).
	• Mettre en œuvre des pratiques administratives de pointe adaptées aux bureaux de vérification législative.	• Analyses continues des politiques et pratiques nouvelles et émergentes du gouvernement du Manitoba en matière environnementale (par exemple : le recrutement axé sur les compétences et l'évaluation du rendement du personnel ; le développement durable) et échanges avec les homologues d'autres provinces et d'associations professionnelles dont nous sommes membres.
	• Assurer une saine gestion des fonds qui nous sont accordés par le Legislative Assembly Management Committee.	• Reddition de comptes

Bureau du vérificateur général de l'Ontario (2008-2009)

- Les dépenses totales se sont élevées à 14,5 millions de dollars.
- Environ les deux tiers du travail du Bureau consistent à vérifier l'administration des programmes gouvernementaux sur le plan de l'optimisation des ressources.
- Au cours de 2008-2009, le Bureau a réalisé 14 VOR et vérifications spéciales ainsi qu'un examen.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement a été de 71 p. cent.
- Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de plus de 90 p. cent des recommandations formulées en 2007, tandis que des progrès considérables ont été signalés pour plus de la moitié des recommandations.
- Le Bureau a compté 110 équivalents temps complet au cours de 2008-2009.

Objectifs et indicateurs

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario ne publie pas d'objectif ni d'indicateur.

National Audit Office du Royaume-Uni (2008-2009)

- En 2008-2009, le National Audit Office a disposé d'un budget qui équivalait à 196 millions de dollars et comptait quelque 900 employés.
- Ses ressources ont été partagées comme suit : 54 p. cent pour la vérification financière, 35 p. cent pour l'optimisation des ressources et 11 p. cent pour le soutien direct au Parlement.
- En 2008-2009, il a terminé la vérification de 448 états financiers et a transmis au Parlement 60 rapports sur l'optimisation des ressources et d'autres sujets majeurs.
- Près de 74 p. cent des vérifications ont été réalisées dans un délai de quatre mois après la fin de l'année financière, un taux supérieur à celui observé l'année précédente, soit 70 p. cent.
- Il a réalisé 29 p. cent de ses études en optimisation des ressources en moins de neuf mois ; son objectif était de 55 p. cent.
- Il a commencé une nouvelle série de rapports portant sur la gestion financière des ministères.
- Il a assisté le Public Accounts Committee à l'occasion de quelque 53 auditions et a appuyé 17 autres commissions parlementaires.

Indicateurs

- Ressources utilisées pour les activités principales
- Amélioration de l'efficience quant aux frais administratifs, ce qui comprend le personnel, les consultants et les déplacements
- Amélioration de l'efficience des vérifications financières
- Amélioration de l'efficience des vérifications de l'optimisation des ressources
- Vérification des comptes dans un délai de quatre mois suivant la fin de l'année
- Confirmation indépendante du respect des normes de vérification
- Temps consacré aux vérifications de l'optimisation des ressources
- Impact financier atteint

Australian National Audit Office (2008-2009)

- Les dépenses de l'Australian National Audit Office ont été de l'ordre de 68 millions de dollars australiens. Il a clos l'année avec un déficit de 1,45 million de dollars, lequel découlait de la croissance des activités gouvernementales et de la nécessité de recourir à certaines ressources externes spécialisées.
- En 2008-2009, il a publié :
  - 246 rapports de vérification, dont 90 p. cent l'ont été moins de 2 jours après que les responsables de l'entité vérifiée ont signé les états financiers ;
  - 45 rapports de performance ; la commission parlementaire qui étudie les rapports du Vérificateur général en a examiné 26. Ces rapports ont été achevés dans un délai moyen de 13,2 mois et ont coûté en moyenne 390 000 dollars ;
  - son premier rapport de vérification des projets d'acquisitions militaires, lequel concernait 9 projets totalisant 13,5 milliards de dollars ;
  - 58 rapports d'examen liés à 28 campagnes de publicité gouvernementale ;
  - 3 guides de bonnes pratiques au sujet :
    - de la gestion quant à la continuité des activités des organismes publics ;
    - de la préparation des états financiers des organismes publics ;
    - du contrôle et de la sécurité des systèmes informatisés administratifs.
- En 2008-2009, il comptait un effectif de 365 employés.
- Il a fait 163 recommandations visant à rehausser la performance et la reddition de comptes des organismes vérifiés. Parmi les recommandations, 91 p. cent ont été acceptées intégralement.
- Le taux de rotation du personnel a été de 16,7 p. cent et l'ancienneté moyenne, de 5,2 années.

Indicateurs

- Le Parlement reconnaît la valeur de la contribution de l'Australian National Audit Office.
- Les entités du secteur public reconnaissent la valeur ajoutée des produits et des services offerts par l'Australian National Audit Office.
- Satisfaction générale du Joint Committee of Public Accounts and Audit en ce qui a trait à la qualité générale, à la production en temps opportun et à l'étendue des produits et services offerts par l'Australian National Audit Office.
- Nombre de vérifications de gestion qui ont été produites.
- Autres rapports et publications significatives pour les parties prenantes.
- Pourcentage de recommandations appuyées par le Joint Committee of Public Accounts and Audit et d'autres commissions parlementaires.
- Pourcentage de vérifications pour lesquelles les entités du secteur public en reconnaissent la valeur ajoutée.
- Les résultats de l'assurance de la qualité démontrent que toutes les vérifications révisées respectent les normes de vérification de l'Australian National Audit Office.
- Compilation et reddition de comptes quant aux coûts totaux des produits et services relatifs à la vérification.

Annexe 6 – Rapports de vérification contenant une restriction ou un commentaire

Commission de la construction du Québec (commentaire au 31 décembre 2008)

« La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (L.R.Q., chapitre R-15.1) prévoit des dispositions relatives au financement et à l'évaluation de la solvabilité des régimes de retraite. [...] la Commission n'applique pas ces dispositions. »

« La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* indique que la période d'amortissement des déficits actuariels pour fins de solvabilité ne peut excéder cinq ans. L'application de la période d'amortissement prévue par la loi entraînerait une cotisation des employeurs pour service passé de 6,564 $ par heure travaillée au lieu de 2,015 $ pour un apprenti ou un compagnon, aux fins d'amortir la portion de [2,3 milliards de dollars] du déficit de solvabilité au 31 décembre 2008 qui ne serait pas couverte par la cotisation pour service passé prévue pour les cinq prochaines années. »

Commission scolaire des Navigateurs et Commission scolaire des Samares (restriction au 30 juin 2009 pour chacune des commissions)

« En vertu des normes comptables du secteur public, les états financiers doivent comprendre notamment un état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et un état des flux de trésorerie et fournir une comparaison des chiffres de l'exercice avec ceux de l'exercice précédent. Les états financiers de la Commission scolaire de l'exercice ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus à cet égard, puisque l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie ainsi que les chiffres comparatifs ne sont pas inclus dans les états financiers. »

Annexe 7 – État de situation portant sur le plan d'action en développement durable du Vérificateur général au 31 mars 2010

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
Prendre en compte des indicateurs complémentaires au PIB dans les travaux du VGQ	Nombre de rapports de VOR traitant du concept de l'économie écologique	Un rapport de VOR d'ici décembre 2009	Après avoir analysé la situation et pris connaissance du concept, nous avons décidé de ne pas mettre l'accent sur ce concept dans les prochaines VOR.
Prendre en compte les principes du développement durable dans la planification des missions de vérification	Pourcentage des missions de vérification proposées aux autorités du VGQ dans lesquelles un lien est fait avec les principes du développement durable	100 p. cent des VOR proposées par le CDD en 2008 et en 2009	100 p. cent Les six missions du CDD proposées durant cette période ont fait le lien avec les principes de développement durable.
		50 p. cent des VOR proposées par les autres directions en 2009	100 p. cent Tous les missions proposées depuis 2009 ont tenu compte des principes dans le document de présentation à l'intention des autorités. La démonstration de cette prise en compte des principes demeure cependant limitée ; c'est pourquoi ce volet a été repris dans le *Plan stratégique 2009-2012* et un formulaire a été élaboré afin de mieux documenter cette prise en compte lors de l'étude préliminaire des missions.
Intégrer l'utilisation d'outils de gestion pertinents dans la réalisation des missions de vérification	Nombre de missions dans lesquelles ce type d'outils est utilisé	50 p. cent des VOR du CDD en 2008 et en 2009	50 p. cent des VOR reliées à cet indicateur Deux des quatre missions ont utilisé explicitement ce type d'outils. Ces deux missions ont été réalisées en 2008-2009 : • évaluation environnementale stratégique pour celle portant sur la planification du transport et de l'aménagement du territoire dans la région métropolitaine de Montréal ; • concept du cycle de vie pour celle concernant les interventions gouvernementales dans le secteur minier.

CDD Commissaire au développement durable
PIB Produit intérieur brut
VGQ Vérificateur général du Québec

Annexe 7 – État de situation portant sur le plan d'action en développement durable du Vérificateur général au 31 mars 2010 (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
Confirmer si le gouvernement et les entités prennent le virage à l'égard d'un développement qui intègre les principes de la LDD	Pourcentage des rapports de VOR incluant des constats sur la capacité des entités à déterminer les éléments non viables de leur gestion	50 p. cent des rapports de VOR du CDD en 2008 et en 2009	100 p. cent des VOR reliées à cet indicateur Comme les deux rapports présentés en 2008-2009, ceux de 2009-2010 (Changements démographiques, volet « cadre de gestion et cohérence gouvernementale » et Maintien de la biodiversité) ont permis de soulever des problèmes quant à la capacité des entités à intégrer les principes de développement durable dans leur gestion.
S'assurer que les entités assujetties respectent la LDD	Pourcentage des entités vérifiées ayant un plan d'action contenant des objectifs, des indicateurs de résultats, des cibles et un échéancier	En fonction des exigences gouvernementales qui seront établies	Les résultats de la mission concernant la mise en œuvre de la LDD réalisée en 2009-2010 ont démontré que la quasi-totalité des entités invitées à produire un plan d'action de développement durable ont respecté les exigences gouvernementales à cet égard. Il y a eu quelques retards dans la publication du plan, mais rien de très significatif.
	Pourcentage des indicateurs gouvernementaux de développement durable jugés pertinents et de qualité	100 p. cent des indicateurs élaborés en 2008 jugés pertinents et de qualité	La première liste des indicateurs de développement durable, adoptée par le gouvernement en décembre 2009, a fait l'objet de commentaires du CDD à propos de leur pertinence et de leur qualité. Le CDD a notamment mentionné qu'il n'était pas convaincu que ces indicateurs étaient les plus appropriés pour apprécier l'évolution de la situation au fil des ans.
	Pourcentage des entités vérifiées dont la reddition de comptes à l'égard du plan d'action est jugée pertinente et suffisante	En fonction des exigences gouvernementales qui seront établies	s.o. La première reddition de comptes des entités assujetties sera déposée en 2010-2011. Cet élément a été intégré dans le *Plan stratégique 2009-2012* du VGQ.

CDD Commissaire au développement durable
LDD *Loi sur le développement durable*
VGQ Vérificateur général du Québec

Annexe 7 – État de situation portant sur le plan d'action en développement durable du Vérificateur général au 31 mars 2010 (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
Favoriser la connaissance et l'appropriation du concept du développement durable et des principes y afférents par le personnel de vérification	Pourcentage des employés de vérification ayant suivi la formation	75 p. cent des employés d'ici la fin de 2009	78 p. cent Au 31 mars 2010, 201 personnes ont suivi l'un des deux cours qui ont été préparés à cette fin. Il faut rappeler que nous avions finalement décidé que l'objectif et l'indicateur s'appliqueraient à l'ensemble du personnel et non uniquement au personnel de vérification.
	Pourcentage des employés jugeant suffisant leur degré de connaissance du contenu de la loi et des principes	50 p. cent des employés jugeant suffisant leur degré de connaissance à la fin de 2009	Les résultats obtenus au sondage de décembre 2009 démontrent un taux inférieur à la cible. En effet, 44 p. cent des employés ont un degré de connaissance élevé du développement durable, mais seulement 19 p. cent se sentent à l'aise d'en discuter de manière concrète avec le personnel des entités assujetties. Ces taux sont respectivement de 62 et de 38 p. cent si l'on tient compte seulement du personnel affecté aux VOR.
Étendre l'appropriation et l'application des principes du développement durable dans les autres directions de vérification	Nombre de VOR des autres directions auxquelles le personnel du CDD participe	5 mandats de VOR d'ici la fin de 2009	Le personnel du CDD a participé à cinq mandats. Il faut noter que la participation au 5e mandat s'est faite au début de 2010.

CDD Commissaire au développement durable

Annexe 7 – État de situation portant sur le plan d'action en développement durable du Vérificateur général au 31 mars 2010 (suite)

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Résultats
Permettre au VGQ de commencer à appliquer les principes du développement durable dans ses activités administratives et dans ses missions de vérification	Nombre de nouvelles mesures pour l'écologisation des activités	3 mesures en juin 2008	Quatre mesures ont été entérinées avant cette date : • Achat de papier recyclé à 100 p. cent ; • Priorité à la location de véhicules moins énergivores ; • Privilège accordé à la location de chambres d'hôtel « Clé verte » ; • Mise en place d'un comité d'écocivisme. Deux mesures se sont ajoutées par la suite : • Collecte multimatière ; • Ajout d'une rubrique dans l'intranet visant la sensibilisation du personnel à l'écocivisme.
	Nombre de rapports de VOR contenant des commentaires liés aux principes du développement durable	100 p. cent des rapports du CDD en 2008 et en 2009	100 p. cent des rapports du CDD publiés dans le rapport 2008-2009 ainsi que dans le rapport 2009-2010 (Changements démographiques, volet « cadre de gestion et cohérence gouvernementale » et Maintien de la biodiversité)
		20 p. cent des rapports de VOR des autres directions en 2009	L'examen des rapports de VOR des autres secteurs ne permet pas de confirmer la prise en compte explicite des principes de développement durable. C'est pourquoi le CDD et le secteur des normes ont préparé conjointement un nouveau formulaire ; ainsi, la mesure des résultats obtenus à cet égard pour les mandats à venir sera facilitée.
S'assurer que tous les principes du développement durable seront considérés dans le prochain plan stratégique	Pourcentage des principes du développement durable pertinents pris en compte	100 p. cent des principes de la LDD	100 p. cent L'analyse des principes inclus dans la LDD et des objectifs figurant dans la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* a permis de prendre en compte dans le *Plan stratégique 2009-2012* tous les principes considérés comme pertinents.

CDD Commissaire au développement durable
LDD *Loi sur le développement durable*
VGQ Vérificateur général du Québec

Cette publication
est rédigée par le

Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél. : 418 691-5900 • Téléc. : 418 644-4460

Montréal
770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél. : 514 873-4184 • Téléc. : 514 873-7665

Internet
Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : http://www.vgq.qc.ca

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec
Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-60063-3

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU QUÉBEC

Signification du logo

Un édifice bien reconnaissable, le Parlement, où siège l'Assemblée nationale, autorité de qui le Vérificateur général tient sa mission et à qui il rend compte.

Trois traits dynamiques, illustrant à la fois :

- les trois types de vérifications réalisées par son personnel, à savoir la vérification financière, celle de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources ;
- les trois éléments qui sont examinés lors des travaux en matière d'optimisation des ressources : l'économie, l'efficience et l'efficacité ;
- les trois domaines – social, économique et environnemental – liés aux enjeux concernant le développement durable.
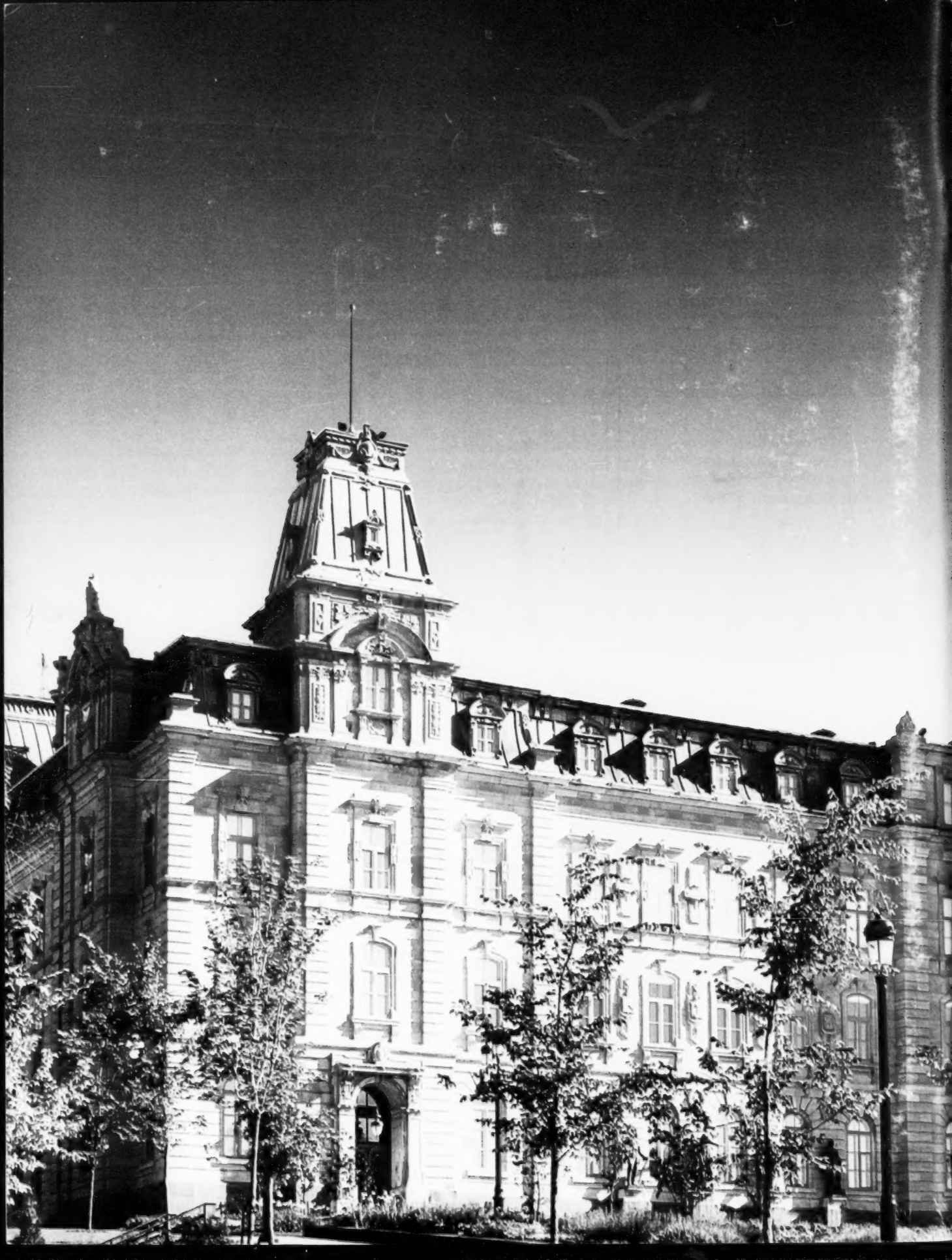
Véritable signe distinctif, le logo du Vérificateur général illustre bien que cette institution, en constante évolution, vise à seconder les élus dans leur volonté d'assurer la saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.